

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Délibération n° CC-2024-088

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 septembre 2024

#### Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 27

Votes 33

#### PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

#### ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET, Séverine SICHE-CHOL

#### PROCURATIONS :

Fabien BREUZIN donne procuration à Cyprien POUZARGUE  
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID  
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT  
Véronique MERLE donne procuration à Pascale DANIEL  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Christèle CROZIER donne procuration à Christian FROMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

#### PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE

\*\*\*\*\*

#### Approbation du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Petite enfance - Enfance - Jeunesse,

Vu la délibération n° 082/19 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2019, approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 3 septembre 2024,

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité à destination des familles.

La CTG 2019-2023, signée avec la CAF du Rhône, est arrivée à son terme le 31 décembre 2023.

Pour mémoire, sur la période 2019-2023, la Copamo était signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), en parallèle des premières versions des CTG conclues à titre expérimental.

La généralisation des CTG met un terme définitif aux CEJ et permet de mettre en application la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie la Caisse National des Allocations Familiales et l'Etat depuis 2023.

#### Les objectifs de la CTG

- Construire un projet social de territoire, global et adapté aux besoins des familles
- Partager des orientations et leurs modalités de mise en œuvre pour une plus grande lisibilité, efficacité et complémentarité des actions menées
- Renforcer et rationaliser la gouvernance partenariale.

La nouvelle CTG s'appuiera notamment sur l'ensemble des actions déjà réalisées dans la précédente, qui ont une récurrence dans le temps et qui sont considérées comme structurantes sur le territoire. Cette opportunité permet de pérenniser les politiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, du logement, de l'accès aux droits et de l'accompagnement social, et d'en développer de nouvelles comme l'Animation de la Vie Sociale. La CTG, grâce à sa diversité des thématiques abordées, permet, en effet, d'avoir une vision globale des politiques du territoire et d'en développer de nouvelles en fonction des besoins et des attentes de la population.

#### Les principaux domaines de notre dernière CTG

- ✓ *La petite enfance* : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Relais Petite Enfance (RPE), Passerelle Enfance
- ✓ *L'enfance* : Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- ✓ *La jeunesse* : Structure Locale d'Information Jeunesse, séjours, projets « citoyenneté »
- ✓ *La parentalité* : Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Médiation Familiale, soutien des familles confrontées à des événements fragilisant
- ✓ *L'accès et le maintien dans le logement* : Fonds de solidarité, logement, lutte contre l'indécence et les impayés de loyer...
- ✓ *L'accès aux droits et aux services* : rendez-vous des droits, France Services
- ✓ *L'accompagnement social*

#### Les enjeux et objectifs de la nouvelle CTG

- ✓ *La petite enfance* :
  - Veiller à garder un équilibre entre les différents modes de garde
  - Proposer une politique « Petite Enfance » avec des valeurs communes
- ✓ *L'enfance* :
  - Développer un mode de garde éducatif de qualité pour tous les enfants du territoire, ainsi qu'une cohérence éducative entre les acteurs
- ✓ *La jeunesse* :
  - Proposer une politique jeunesse globale sur le territoire en concertation avec les communes
- ✓ *La parentalité* :
  - Renforcer l'accompagnement à la parentalité sur le territoire



✓ **Logement :**

- Proposer une politique de l'habitat et du logement cohérente en adéquation avec les besoins des familles du territoire

✓ **Accès aux droits :**

- Simplifier les interactions des usagers avec l'administration
- Réduire la fracture numérique

✓ **Accompagnement social :**

- Outiller les CCAS pour répondre aux besoins et renforcer l'accompagnement social des usagers
- Repérer les besoins sociaux sur le territoire et y apporter des réponses adaptées
- Accueillir puis accompagner les familles déplacées ukrainiennes

✓ **Animation de la Vie Sociale :**

- Accompagner la démarche de création d'un espace de vie sociale

✓ **Pilotage et coopération :**

- Demander le financement d'1/2 poste supplémentaire de coopérateur CTG justifié par le nombre constant de dispositifs développés sur le territoire et du maillage partenarial, correspondant à toute la coordination sur le champ du handicap, avec tous les dispositifs déjà existants et à développer.

**Un processus, des aides et des ressources nouvelles**

- Accompagnement des techniciens par la CAF sur l'élaboration du diagnostic territorial partagé et de l'évaluation présentée le 4 juin 2024 en Commission d'instruction « Solidarités et Vie sociale ».
- Programmation d'un plan d'actions pluriannuel et spécifique au territoire avec des financements associés.
- Des nouvelles demandes de cofinancement de poste.
- Mise en œuvre d'un COPIL de gouvernance de la CTG et de sous COPIL thématiques permettant de rendre compte de l'avancée des actions et d'en évaluer l'efficacité et la pertinence.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire  
Transmis en  
Préfecture le **26 SEP. 2024**  
Notifié ou publié  
le **26 SEP. 2024**  
Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès du  
Président ou d'un recours  
en annulation devant le  
Tribunal Administratif de  
Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon / [ww.telerecours.fr](http://ww.telerecours.fr),  
dans un délai de 2 mois  
suivant sa publication*

**APPROUVE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Rhône, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028, telle que jointe à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en place de cette CTG.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2024  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renald PFEFFER**

# Convention Territoriale Globale



**2<sup>ème</sup> convention**  
**1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028**



**Communauté de Communes du Pays Mornantais  
Copamo**



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales du Rhône représentée par sa Présidente, Edith GALLAND et par sa Directrice générale, Véronique HENRI-BOUGREAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la CAF » ;

Et :

- la Communauté de Communes du Pays Mornantais, représentée par son Président, Monsieur Renaud PFEFFER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2024.

ci-après dénommée « la Copamo »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF du Rhône en date du 12 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu le courrier commun, entre la Copamo et les communes membres, d'approbation de la CTG, figurant en Annexe 1 de la présente convention, représentant les communes :

- Beauvallon
- Chabanière
- Chaussan
- Mornant
- Orliénas
- Riverie
- Rontalon
- Soucieu-en-Jarrest
- Saint-André la Côte
- Saint-Laurent d'Agny
- Taluyers

## PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Acteur majeur de la politique sociale, la CAF du Rhône assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Le plan d'accessibilité aux services de la CAF du Rhône porte notamment sur la personnalisation des contacts, la performance technologique, la complémentarité avec les partenaires des CAF, la qualité du service et de la réponse apportée, l'analyse des comportements des usagers et de leurs attentes, et la mise en place de dispositifs d'écoute client.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux



allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté... En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La Copamo est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au service des habitants du Pays Mornantais. Créée le 26 décembre 1996, par arrêté préfectoral, elle a succédé à l'ancien SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de la région de Mornant.

La Copamo est située dans le département du Rhône à 25 km au sud-ouest de Lyon. Elle est composée de 11 communes rurales avec près de 30 000 habitants en 2023 (source CAF).

Elle est chargée de mettre en œuvre sur son territoire, une politique de solidarité, sur la base d'un projet de développement et d'aménagement de l'espace. C'est un territoire attractif avec une croissance démographique légèrement en perte de vitesse. Le nombre de naissances a diminué sur 2023 mais la moyenne se situe autour de 311 naissances depuis une dizaine d'années.

35,6% des ménages sont des couples avec enfants. Le taux de chômage est moins élevé au sein de la Copamo (6% en 2023) qu'à l'échelle départementale (11,6%).

La Copamo s'est engagée en 2000 dans la mise en place d'une politique en faveur des 0-6 ans, en signant un contrat enfance. La signature, en 2003, d'un Contrat Temps Libre, prolongé en 2006, a permis de poursuivre cette politique vers les 6-18 ans. Après avoir renouvelé son Contrat Enfance fin 2005, qui s'est achevé en 2009, la Copamo a poursuivi sa démarche en signant un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour les années de 2007 à 2019. Le CEJ signé en 2019 s'est terminé en 2022, puis remplacé progressivement par une Convention Territoriale Globale sur 2023.

A travers ces différents contrats, les communes de la Copamo ont travaillé à mettre en place un socle structurant d'équipements de proximité répondant aux besoins des familles. En effet, ces années ont permis de soutenir le développement de l'offre, en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ces orientations ont favorisé la professionnalisation, la formation des acteurs quotidiens, la cohérence éducative entre les différents coordinateurs petite enfance, enfance et jeunesse et le maillage territorial de ces politiques.

Afin de pérenniser l'offre d'accueil existante, tout en améliorant la réponse aux besoins des familles du territoire, la signature d'une nouvelle CTG pour la période couvrant les années 2024 à 2028 permettra d'accompagner le développement des actions menées en faveur des habitants du territoire de la Copamo.

## Sur ce territoire, la CAF intervient à plusieurs niveaux :

- Par le versement de prestations légales aux allocataires : environ 1 555 000 euros versés annuellement sur l'année 2022, à plus de 4 385 allocataires.  
47 % de la population est ainsi couverte par une prestation de la CAF en 2022, essentiellement des familles. Même si le taux reste inférieur à la moyenne départementale, la part d'allocataires isolés a augmenté ; 24 % en 2022 (contre 19% en 2018) ainsi que la part de bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité et de l'insertion, passant de 22 % à 31 % sur cette même période.
- Par le versement d'aides au fonctionnement à des équipements de services aux familles (crèches, centre de loisirs, etc.) : environ 2 447 455 euros versés à 13 structures petite enfance (10 EAJE, 2 RPE itinérant, 1 LAEP) et 23 activités « accueil de loisirs et adolescents » (15 périscolaires et 8 extrascolaires) en 2022.
- Par l'octroi d'aides financières individuelles et par l'accompagnement social proposé aux allocataires : 55 856 euros ont été versés au titre des prêts et de l'aide au départ en vacances en décembre 2022. Par ailleurs, les familles ont pu bénéficier des 12 interventions individuelles conduites par les travailleurs sociaux de l'antenne d'Oullins.
- Un service de médiation familiale intercommunal a permis la réalisation de 218 entretiens et 33 mesures sur 2023, dispositif soutenu par la CAF.

Même si les données allocataires témoignent d'un territoire dont les indicateurs de précarité se situent en-deçà des moyennes départementales et nationales, le diagnostic partagé, annexé à la présente convention (Annexe 2), met en évidence certains éléments de fragilité propres à ce territoire que sont l'isolement, la précarité sur les situations de handicap, les familles monoparentales et le volet de l'emploi ainsi que les problématiques de mobilité et d'accès aux services.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes (et/ou communautés de communes) qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF du Rhône et la Copamo souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (Cf Diagnostic partagé, en Annexe 2 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Cf Fiches Thématiques en Annexe 3) ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Cf Plan d'action et Indicateurs d'évaluation en Annexe 4).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Copamo concernant :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
  - Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un assistant maternel (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
  - Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistants maternels ; aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
  - Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, etc.),
  - Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : centres de loisirs, aides au départ en vacances, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres...
  - Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès de conjoint, naissances multiples).
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aide au logement),
  - Versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt),
  - Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :
  - Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,

- Soutien au fonctionnement des structures d'animation social et espace de vie sociale).

- L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits :

- *Sous un angle quantitatif*, l'accessibilité se matérialise par la mise en œuvre de volumes de services :
  - L'accueil physique,
  - L'accueil téléphonique,
  - La réponse aux courriels et aux courriers,
  - Caf.fr / application mobile.
- *Sous un angle qualitatif*, l'accessibilité est pensée en fonction des différents profils de publics au moyen par exemple :
  - De rendez-vous personnalisés,
  - De modalités d'accueil spécifiques ciblées pour certains publics en situation de fragilité : situation d'urgence, situation d'indus élevés, situation de handicap, situation d'illettrisme...,
  - D'offres attentionnées du travail social,
  - De parcours organisés facilitant l'orientation des publics,
  - D'actions en faveur de l'inclusion numérique pour favoriser l'accessibilité aux services en ligne,
  - D'actions proactives favorisant le recours aux droits.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS**

#### **3.1 Les champs de compétences de la Copamo au 1/01/2024**

**(Arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1/06/2021)**

#### **Compétences obligatoires :**

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

**1°** Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

**2°** Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;



3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article L. 101-1 du code de la voirie urbaine, sur les bassins versants du Garon, du Gier et de la Coise ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### **Compétences supplémentaires :**

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire ;

6° Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La communauté de communes exerce également, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

#### **Tourisme :**

Implantation d'équipements d'information

Aménagement et gestion des sites touristiques (*site de la Madone à Mornant, site de Combe-Gibert à Taluyers, site d'escalade à Riverie et le Signal à Saint André la Côte*)

Création et gestion d'équipements touristiques.

#### **Communication et relations extérieures :**

Actions de jumelage avec Pliezhausen.

#### **Autres :**

Maîtrise d'ouvrage de la construction de locaux destinés aux services de l'Etat (gendarmerie, perception...)

Conception, réalisation et suivi d'un système d'informations géographiques élémentaire et coordination des développements futurs.



Compétence Mobilité, définie à l'article L1231-1-1 du Code des transports.

### Compétence Santé/Bien-être :

Actions de coordination, d'animation, d'organisation ou de co-organisation en matière de santé/bien-être à l'échelle intercommunale.

Actions d'accompagnement, d'accueil et de soutien, notamment financier, en matière de santé/bien-être.

Actions transversales en matière de santé/bien-être nécessitant une organisation particulière à l'échelle intercommunale.

Actions en matière de santé/bien-être pouvant être exercées à titre expérimental ou évoluer en fonction des besoins des habitants du territoire intercommunal.

*Ces actions sont précisées dans le Schéma de Santé du Pays Mornantais.*

## 3.2 Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Copamo au 1/01/2024

### ➤ Compétences obligatoires :

#### 1<sup>er</sup> groupe

#### ➤ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

▶ *Etude sur les transports et déplacements : réflexions, actions, projets ou dispositifs concourant à renforcer la cohérence territoriale en matière de déplacement et de transports dont notamment :*

- *La concertation avec les partenaires et les autorités organisatrices de transports*
- *La réflexion relative à la multifonctionnalité des voies, aux liaisons "douces" (études et signalétiques)*
- *La promotion de solutions alternatives à la voiture individuelle et notamment du covoiturage : animation de plate-forme, signalétique des parkings repérés, ...*
- *La réflexion et la mise en œuvre de plans de déplacements inter-entreprises*
- *Les transports collectifs dans le cadre d'activités liées aux équipements communautaires.*

▶ *L'acquisition et la constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires*

▶ *L'animation de politiques contractuelles de développement de territoire (AMI revitalisation des centres-bourgs, contrats de ruralité...)*

#### 2<sup>ème</sup> groupe

#### ➤ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

▶ *Actions visant à développer et coordonner la dynamique commerciale et l'animation économique sur le territoire,*

▶ *Actions visant à répondre aux appels à projets et opérations collectives émanant des partenaires publics et privés ayant pour objectif le maintien et la redynamisation des activités commerciales et artisanales de proximité sur le territoire de la Copamo,*

▶ *Actions visant à construire et alimenter les bases de données sur la situation commerciale du territoire à destination des réseaux de connaissance territoriale et décideurs locaux,*

➤ **Compétences supplémentaires :**

**1- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- ▶ *Valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire : zones classées en Biotope, espaces naturels sensibles ou zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF)*
- ▶ *L'aménagement rural et réalisation de toutes actions visant à assurer le développement, la mise en valeur et la promotion de l'agriculture sur le territoire communautaire*
- ▶ *Collecte et traitement des plastiques agricoles usagés*
- ▶ *Actions de transition énergétique et écologique*

**2- Politique du logement et du cadre de vie**

- ▶ *Politique du logement social et action en faveur du logement des personnes défavorisées : le plan local de l'habitat (PLH), les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), les programmes d'intérêt général (PIG) ou toute opération en substitution.*

**3- Création, aménagement et entretien de la voirie**

- ▶ *la création ou l'aménagement et l'entretien des voies classées ou à vocation à être classées voies communales.*
- ▶ *la création ou l'aménagement et l'entretien des accès et parkings des équipements communautaires ainsi que la voirie des ZAE communautaires.*

**4- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- ▶ *Création, aménagement et gestion du Centre Culturel « Jean Carmet » ainsi que la coordination, l'animation et le soutien des réseaux et acteurs culturels intercommunaux (associations musicales et d'arts plastiques, bibliothèques, évènementiels...).*
- ▶ *Création, aménagement et gestion de l'espace aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc »*
- ▶ *Aucun équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire n'est d'intérêt communautaire sur le territoire du Pays Mornantais.*

## **5- Action sociale d'intérêt communautaire**

► *Politique d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :*

*- la construction, la création, l'aménagement, la gestion et le fonctionnement :*

- *des établissements d'accueil du jeune enfant et relais d'assistants maternel ou dispositifs apparentés,*
- *des accueils de loisirs se déroulant pendant les vacances scolaires et les mercredis en faveur des 4-11 ans, situés sur les communes de Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Mornant, Orléans, Riverie, Rontalon, Saint André-la-Côte, Saint Laurent d'Agny, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers, ainsi que leurs dispositifs annexes (transports, accueil pré et post transfert), leurs antennes saisonnières et séjours.*

*-actions sociales communautaires centrées autour de l'accompagnement des jeunes, mettant en place des actions visant à l'engagement et la participation des jeunes, via la mise en place des dispositifs et actions suivants :*

- *Une Structure d'Information Jeunesse (SLIJ) pour les 12-25 ans, ainsi que les dispositifs associés*
- *Des séjours en faveur des 11-17 ans auxquels les jeunes seront activement associés à la conception et à la réalisation*
- *Des projets collectifs coconstruits visant à favoriser la participation des jeunes à la vie du territoire et à renforcer la cohésion sociale par des actions de solidarité et d'ouverture aux autres. Ce cadre d'action sera constitué de jeunes participants issus d'au moins deux communes de la Copamo et qui porteront un projet ayant un rayonnement territorial.*
- *La création d'un tiers lieu au sein d'un équipement intercommunal dédié à la jeunesse et permettant d'accompagner les initiatives, les expérimentations, la création et l'expression à l'échelle du territoire intercommunal, notamment en lien avec les pratiques numériques et culturelles. Espace d'écoute, de réflexion et de collaboration visant à découvrir et expérimenter.*

*- ainsi que la coordination de la politique petite enfance, enfance et jeunesse et des dispositifs contractuels de financement de ces compétences*

► *Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, de l'orientation des jeunes et des personnes en difficultés*

► *Enseignement Primaire : prise en charge des frais de fonctionnement des classes d'intégration scolaire (CLIS) et soutien du réseau d'aide spéciale aux enfants en difficulté (RASED) ; actions favorisant le regroupement des structures médico-sociales*

► *Soutien aux associations d'aide et de maintien à domicile des familles.*



## ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé élaboré par la Copamo et la CAF du Rhône a permis de dégager les champs d'intervention prioritaires suivants et leurs enjeux et/ou objectifs :

➤ **Petite enfance :**

- Veiller à garder un équilibre entre les différents modes de garde (crèches publiques, crèches privées, assistants maternels, garde à domicile) et à proposer une politique petite enfance avec des valeurs communes. (Service Public de la Petite Enfance)

➤ **Enfance :**

- Développer un mode de garde éducatif de qualité pour tous les enfants du territoire, en permettant aux familles d'organiser la garde et les loisirs de leurs enfants, dans un cadre sécurisé et règlementé.
- Développer une cohérence éducative entre les acteurs et partenaires du territoire.

➤ **Jeunesse :**

- Proposer une politique jeunesse globale sur le territoire, en concertation avec les communes.

➤ **Parentalité :**

- Renforcement de l'accompagnement à la parentalité sur le territoire.

➤ **Animation de la vie sociale :**

- Créer un Espace de Vie Sociale sur le territoire de la Copamo.

➤ **Logement :**

- Proposer une politique de l'habitat et du logement cohérente et en adéquation avec les besoins des familles du territoire.

➤ **Accès aux droits :**

- Simplifier les interactions des usagers avec l'administration, en leur permettant de réaliser plusieurs démarches en un seul endroit (réduire les déplacements)
- Réduire la fracture numérique.

➤ **Accompagnement social :**

- Outiller les CCAS pour répondre aux besoins et renforcer l'accompagnement social des usagers.
- Repérer les besoins sociaux du territoire et y apporter des réponses adaptées.
- Accueillir, puis accompagner les familles en difficulté.
- Renforcer la proactivité du travail social CAF sur le territoire pour favoriser le recours à l'offre de soutien auprès des familles.

➤ **Pilotage :**

- Piloter la CTG à l'échelle intercommunale et mise en place de la politique sociale et familiale globale.
- Mise en œuvre et coordination des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de coordination du territoire

Ces principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont identifiés dans le plan d'actions, annexé à la présente convention (Annexe 4), qui précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ce plan d'action fait apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « Bonus Territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la CAF en N-1. (Charge à payer)

Annexe 5. Cet engagement pourra évoluer en fonction de détenues.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la CAF et de la Copamo.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF du Rhône et la Copamo.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 4.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de

l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 4.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2028.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.



## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

## **ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à Lyon, le **XXX/2024**,

En 2 exemplaires originaux.

La Copamo reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de la laïcité de la branche famille.  
[https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/221/Partenaires/parentalite/appel\\_a\\_projet/Charte%20de%20la%20la%C3%AFcit%C3%A9.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/221/Partenaires/parentalite/appel_a_projet/Charte%20de%20la%20la%C3%AFcit%C3%A9.pdf)

La Directrice Générale  
de la CAF du Rhône,

**Véronique HENRI-BOUGREAU**

La Présidente  
du Conseil d'Administration  
de la CAF du Rhône

**Edith GALLAND**

Le Président de la Copamo,

**Renaud PFEFFER**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

## ANNEXE 1

### Courrier commun d'approbation de la CTG entre la Copamo et les communes



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

## ANNEXE 5 – Liste des équipements et services soutenus

par la collectivité locale

## Communauté de communes du pays mornantais Copamo

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE</b>	Les Choupinous 171 Route du Pilat 69700 BEAUVALLON
	3 P'tits Chats 73 Chemin des petits chats 69440 CHABANIERE
	La Ribambelle 21 Avenue du Souvenir 69440 MORNANT
	A petits pas 337 Rue des Veloutiers 69530 ORLIENAS
	Nid d'Ange 4 Passage des Veloutiers 69510 SOUCIEU EN JARREST
	Les Canaillous 674 Route des Monts du Lyonnais 69400 CHABANIERE
	Les P'tits trognons 10 Route de Riverie 69440 CHABANIERE
	Les Fifrelous 6 Rue Villeneuve 69400 MORNANT
	Pomme Reinette 153 Rue des Ecoles 69440 SAINT LAURENT D'AGNY
	La Cajolerie 2 Place Etienne Morillon 69510 SOUCIEU EN JARREST
<b>LAEP</b>	Planète familles Pôle Simone Veil 23 Avenue de Verdun 69440 MORNANT
<b>RPE</b>	RPE RAMI Le Clos Fournereau – 50 Avenue du Pays Mornantais 69440 MORNANT
<b>SPL EPM</b>	ACM Chabanière Le Clos des mûres- Rue du Nord 69440 CHABANIERE
	ACM Mornant Pôle Simone Veil – Avenue de Verdun 69440 MORNANT

	ACM Taluyers Route de Berthoud 69440 TALUYERS
	ACM Soucieu en Jarrest Locaux Ecole publique Les Chadrillons Départementale 25 – 69510 SOUCIEU EN JARREST
<b>LUDOTHEQUE</b> <b>Ma petite famille pour</b> <b>demain</b>	Planet'Jeux Pôle Simone Veil 23 Avenue de Verdun 69440 MORNANT
<b>MJC</b>	MJC Soucieu en Jarrest 2 Place Jeanne Condamin 69510 SOUCIEU EN JARREST
<b>Association</b> <b>Les Belins Belines</b>	28 Route de Mornant 69400 SAINT LAURENT D'AGNY

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Mme HENRI BOUGREAU Véronique,  
Directrice de la CAF du Rhône.

Mornant, le 26 septembre 2024

Nos réf. : GT/ JCT/ EB

Madame la Directrice,

Objet : Approbation de la  
CTG 2024-2028

Le conseil communautaire du 24 septembre 2024 a approuvé le renouvellement la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Rhône, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Dossier suivi par :  
Jean Claude TORLOTING  
Estelle BONET  
Coopérateurs CTG  
Services à la population  
Tél. : 04 78 44 75 01  
Mails :  
[jc.torlotting@copamo.fr](mailto:jc.torlotting@copamo.fr)  
[e.bonet@copamo.fr](mailto:e.bonet@copamo.fr)

Lors de la réunion du 12 septembre 2024 entre les services de la CAF et de la Copamo, il a été convenu de vous communiquer les dates des assemblées des communes membres de la Copamo pendant lesquelles les conseils municipaux approuveront la CTG du Pays mornantais.

Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous les dates des conseils municipaux :

- Commune de **Beauvallon**, le conseil municipal a prévu de délibérer le 04/11/2024 ;
- Commune de **Chabanière**, le 14/10/2024 ;
- Commune de **Chaussan**, le 01/10/2024 ;
- Commune de **Mornant**, le 18/11/2024 ;
- Commune d'**Orliénas**, le 16/10/2024 ;
- Commune de **Riverie**, le 21/10/2024 ;
- Commune de Rontalon, le 30/09/2024 ;
- Commune de **Saint André la Côte**, le 28/10/2024 ;
- Commune de **Saint Laurent d'Agnay**, le 7/10/2024 ;
- Commune de **Soucieu en Jarrest** le 6/11/2024
- et Commune de **Taluyers**, le 7/10/2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Renaud PFEFFER, Président de la Copamo  
et Maire de Mornant

Yves GOUGNE, Maire de Beauvallon

Jean-Pierre CID, Maire de Chabanière



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



Luc CHAVASSIEUX, Maire de Chaussan

Olivier BIAGGI, Maire d'Orliénas

Isabelle BROUILLET, Maire de Riverie

Christian FROMONT, Maire de Rontalon

Marc COSTE, Maire de Saint André la Côte

Fabien BREUZIN, Maire de Saint Laurent d'Agy

Arnaud SAVOIE, Maire de Soucieu en Jarrest

Pascal OUTREBON, Maire de Taluyers



**Copamo – Communauté de communes du Pays Mornantais**

Le clos Fourneau | 50 avenue du Pays Mornantais | CS40107 | 69440 Mornant  
04 78 44 14 39 | [www.copamo.fr](http://www.copamo.fr)



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

## Diagnostic de territoire

Communauté de communes Pays Mornantais  
(COPAMO)



## PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

- Territoire et démographie
- Emploi et activité
- Conditions de vie et vulnérabilité

## OFFRE DE SERVICES PARTENARIALE POUR LES FAMILLES

- Accès aux droits
- Accompagnement social
- Logement
- Financements au titre de l'Action sociale
- Petite enfance (moins de 3 ans)
- Enfance (3 ans à moins de 12 ans)
- Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans)
- Parentalité



## PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

- Territoire et démographie
- Emploi et activité
- Conditions de vie et vulnérabilité





# TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



La communauté de communes du Pays mornantais (COPAMO) a été créée en 1996.

En 2017, 3 communes fusionnent pour former la commune de Chabanière.

En 2018, 3 autres communes pour former la commune de Beauvallon et Sainte-Catherine rejoint la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

La COPAMO est signataire d'une Convention Territoriale Globale depuis 2019.



	COPAMO 2015	COPAMO 2020	COPAMO 2023	Rhône (69) 2020
<b>POPULATION</b>	27 926	29 440	30102	1 883 437
<b>DENSITÉ MOYENNE ( HAB / KM<sup>2</sup>)</b>	193,3	203,8	208,38	579,7

Source : INSEE, RP2015 et RP2020, géographie au 01/01/2023 et banatic



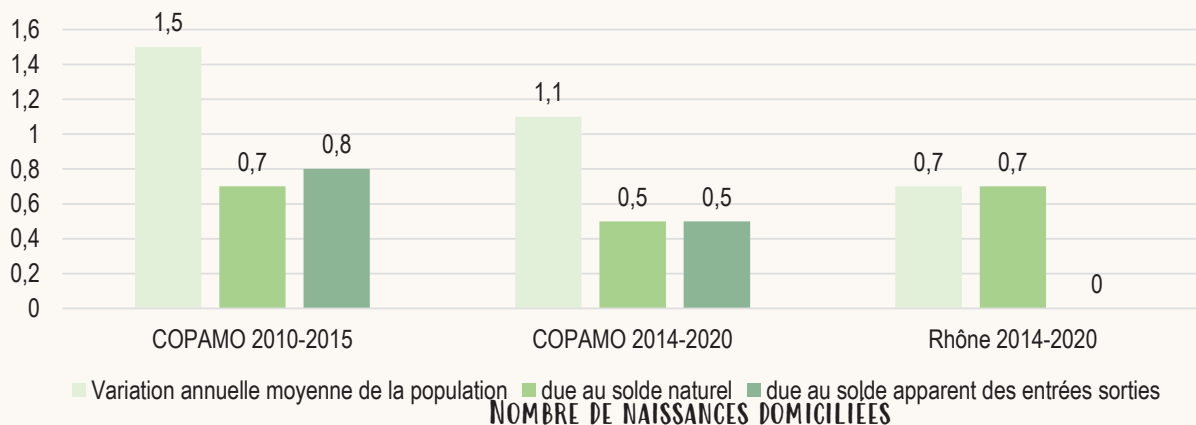


## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

## UN TERRITOIRE EN CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MALGRÉ UNE PERTE DE VITESSE.

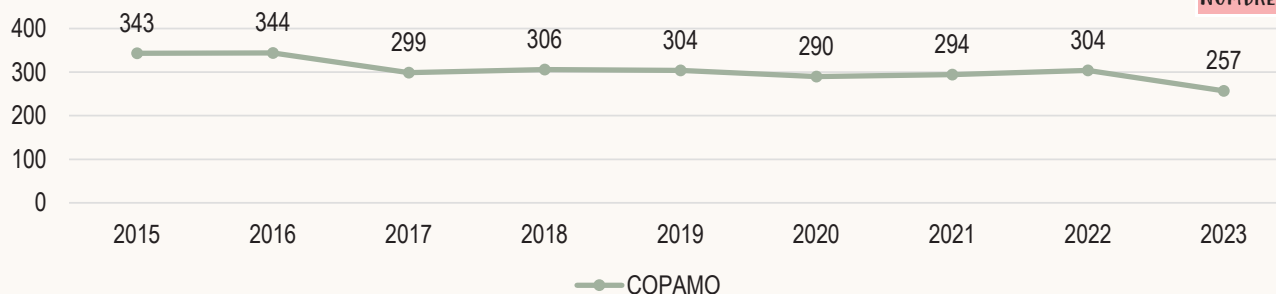
Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### EVOLUTION DE LA POPULATION ( EN % )



Entre 2014 et 2020, la population de la COPAMO a augmenté de + 1,1 % par an en moyenne. Cette croissance repose à part égale sur le solde naturel et le solde entrées-sorties.

Source : INSEE, RP2010-2015 et RP2014-2020, Etat civil, géographie au 01/01/2023



	COPAMO	Rhône (69)
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2010 ET 2015 ( EN ‰ )	12,1	14,8
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN ‰ )	11,3	14,1
NOMBRE DE NAISSANCES MOYEN ENTRE 2014 ET 2021	311	25 497

Une natalité légèrement en perte de vitesse et inférieure à l'échelle départementale (11,3 naissances pour 1 000 habitants contre 14,1 ‰ pour le Rhône entre 2014 et 2020).

Source : INSEE, Etat civil, géographie au 01/01/2023

**SOLDE NATUREL** : Il renvoie à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés.

**SOLDE APPARENT DES ENTRÉES-SORTIES** : Il approche la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire donné (qui s'y installent) et le nombre de personnes qui en sont sorties (ont quitté le territoire pour aller s'y installer).

**TAUX DE NATALITÉ** : Il se calcule en rapportant le nombre de naissances à la population moyenne. Il s'exprime en « pour mille » (‰).

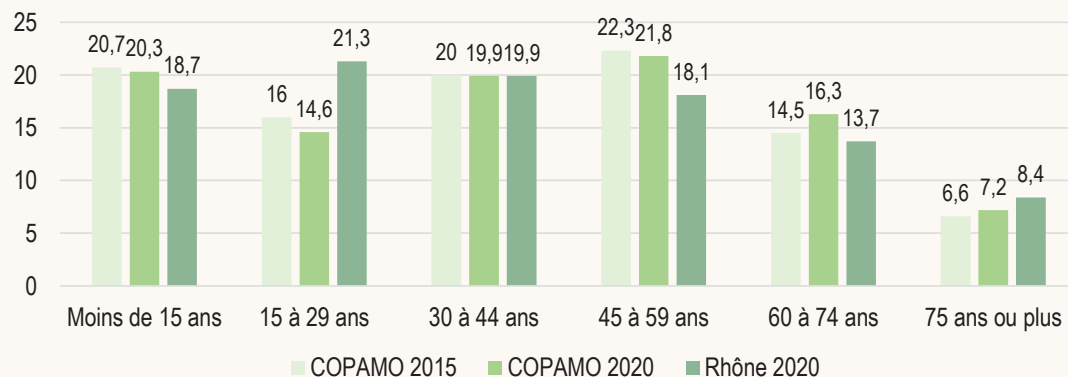


## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

## LA COPAMO EST CARACTÉRISÉE PAR UNE PRÉSENCE IMPORTANTE DE MOINS DE 15 ANS ET PARTICULIÈREMENT DE 6 À 11 ANS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

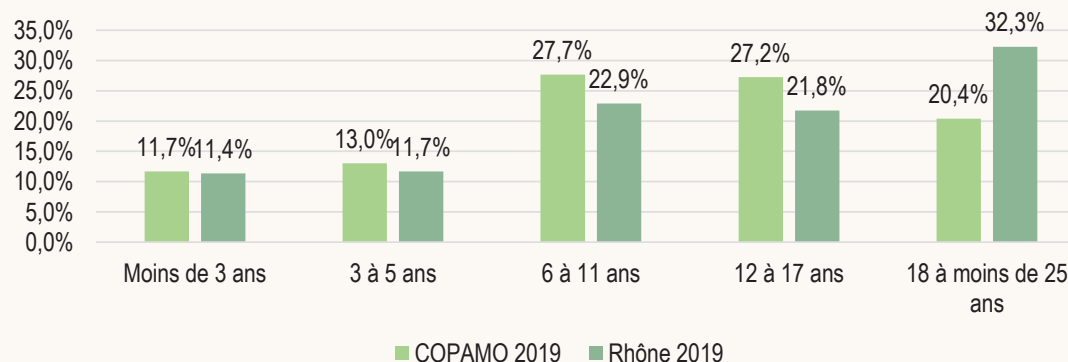
### POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES ( EN % )



Une répartition par tranches d'âges qui révèle davantage de moins de 15 ans : 20,3 % de la population de la COPAMO contre 18,7 % à l'échelle du Rhône.

Source : INSEE, RP2015 et RP2020, géographie au 01/01/2023

### MOINS DE 25 ANS PAR TRANCHES D'ÂGES ( EN % )



Plus d'un quart des moins de 25 ans de la COPAMO ont entre 6 ans et moins de 12 ans (27,7 %). La proportion des 18 ans à moins de 25 ans à l'échelle du Rhône est expliquée par la forte présence d'étudiants dans le département.

Source : INSEE, RP2019, géographie au 01/01/2023



**MOINS DE 25 ANS PAR TRANCHES D'ÂGES** : Les tranches d'âges mobilisées renvoient aux champs d'intervention de la Caf mais il est important de noter au moment de l'analyse que les tranches d'âge retenues ne sont pas de tailles égales (3 ans pour les 3-5 ans contre 7 ans pour les 18-25 ans par exemple).

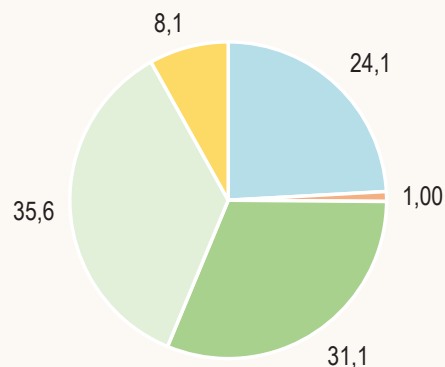


## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

## UNE PART CONSÉQUENTE DE FAMILLES AVEC ENFANTS, AVEC DEUX ENFANTS.

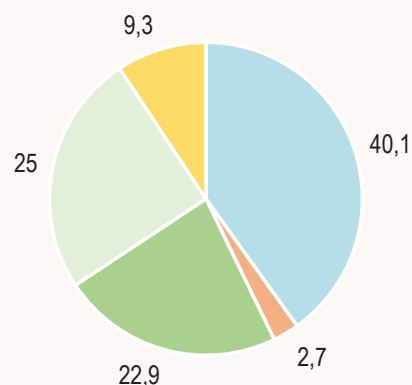
Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### COMPOSITION DES MÉNAGES DE LA COPAMO ( EN % )



- Ménages d'une personne
- Autres ménages sans famille
- Un couple sans enfant
- Un couple avec enfant(s)
- Une famille monoparentale

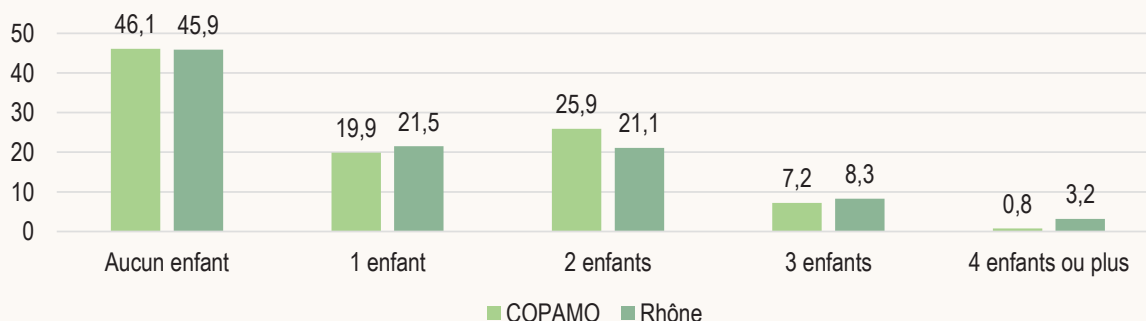
### RHÔNE ( EN % )



35,6 % des ménages de la COPAMO sont des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales représentent 8,1 % des ménages contre 9,3 % à l'échelle départementale.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

### FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS ( EN % )



Plus d'un quart (25,9 %) des familles de la COPAMO ont 2 enfants, contre 21,1% des familles du Rhône.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023



**AUTRES MÉNAGES SANS FAMILLE** : Cela renvoie aux ménages composés de plusieurs personnes isolées (colocation d'étudiants par exemple).



## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Focus allocataires Caf

# 47 % DE LA POPULATION DE LA COPAMO EST COUVERTE PAR LA PRESTATION LÉGALE DE LA CAF EN 2022.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

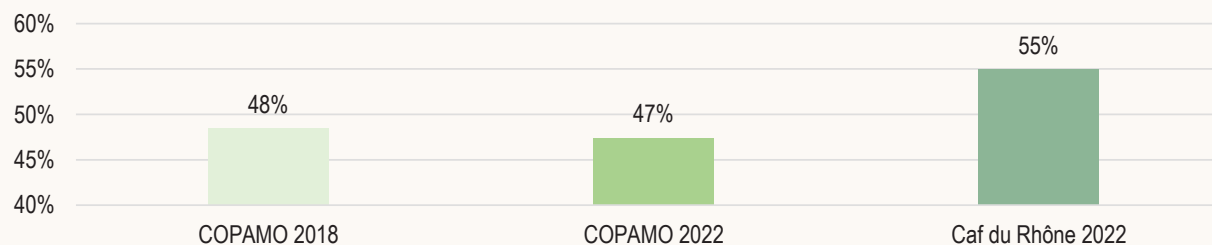


	COPAMO 2018	COPAMO 2022	Caf du Rhône 2022
NOMBRE D'ALLOCATAIRES	4 136	4 385	434 262
NOMBRE D'ENFANTS D'ALLOCATAIRES DE MOINS DE 20 ANS	6 562	6 584	416 528
NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES	13 528	13 710	1 022 576

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2018 et au 31/12/2022



### TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF



**TAUX DE COUVERTURE PAR LA CAF :** Le taux de couverture de la population par la Caf renvoie aux allocataires ainsi que leurs conjoints, enfants et d'éventuelles autres personnes à charge.



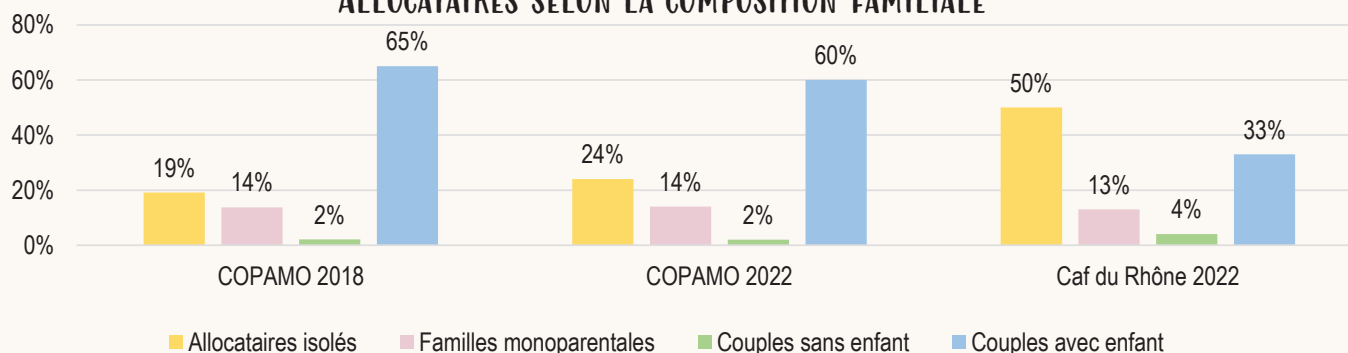
## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Focus allocataires Caf

# LA PLUPART DES ALLOCATAIRES DE LA COPAMO SONT EN FAMILLE AVEC ENFANTS ( 65 %) ET OCCUPENT UN EMPLOI ( 83 %).

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

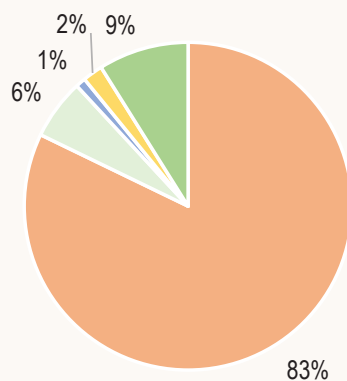
### ALLOCATAIRES SELON LA COMPOSITION FAMILIALE



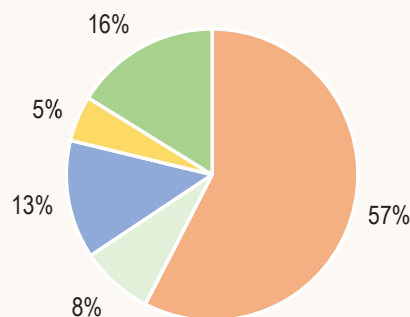
La part d'allocataires isolés a augmenté au sein de la COPAMO (24 % en 2022 contre 19 % en 2018) mais reste moins importante qu'à l'échelle départementale (50 %).

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2018 et au 31/12/2022

### ALLOCATAIRES DE LA COPAMO SELON L'ACTIVITÉ



### CAF DU RHÔNE



83 % des allocataires résidents d'une commune de la COPAMO sont en situation d'emploi. Les situations de chômage et d'inactivité concernent 15 % des allocataires.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

■ Allocataires avec emploi ■ Au chômage ■ Etudiants ■ A la retraite ■ Inactifs





## EMPLOI ET ACTIVITÉ

# DES ACTIFS SOUVENT EN SITUATION D'EMPLOI, Y COMPRIS LES COUPLES AVEC ENFANTS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

ACTIFS

Berger  
Levrault

	COPAMO	Rhône
TAUX DE CHÔMAGE ( EN % )	6	11,6
TAUX D'EMPLOI ( EN % )	75,1	66
TAUX D'EMPLOI DES 15 À 24 ANS ( EN % )	34	30,6
TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ( EN % )	73,3	62,9

Le taux de chômage est moins élevé au sein de la COPAMO (6 %) qu'à l'échelle départementale (11,6 %).

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

	COPAMO 2015	COPAMO 2019	Rhône 2019
NOMBRE DE COUPLES AVEC ENFANTS	3 857	3 953	202 776
DONT COUPLES AVEC 2 ACTIFS OCCUPÉS	64%	84%	68%
DONT COUPLES AVEC 1 ACTIF OCCUPÉ	27%	14%	25%
DONT COUPLE AVEC 2 ACTIFS NON OCCUPÉS	9%	2%	6%
NOMBRE DE MONOPARENTS AVEC ENFANTS	644	758	66 514
DONT MONOPARENTS ACTIFS OCCUPÉS	68%	80%	73%
DONT MONOPARENTS NON ACTIFS OCCUPÉS	32%	20%	27%

84 % des couples avec enfants sont bi-actifs à la COPAMO (+ 20 points par rapport à 2015) contre 68 % des couples du Rhône. 20 % des familles monoparentales sont inactives en 2019.

Source : INSEE, RP2015 et RP2019, géographie au 01/01/2023 et périmètre Rhône 698 (Caf).




**TAUX DE CHÔMAGE** : Rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population active (actifs occupés + chômeurs).

**TAUX D'EMPLOI** : Rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi (actifs occupés) et l'ensemble de la population. Cela renvoie à ceux qui sont en situation de travail.

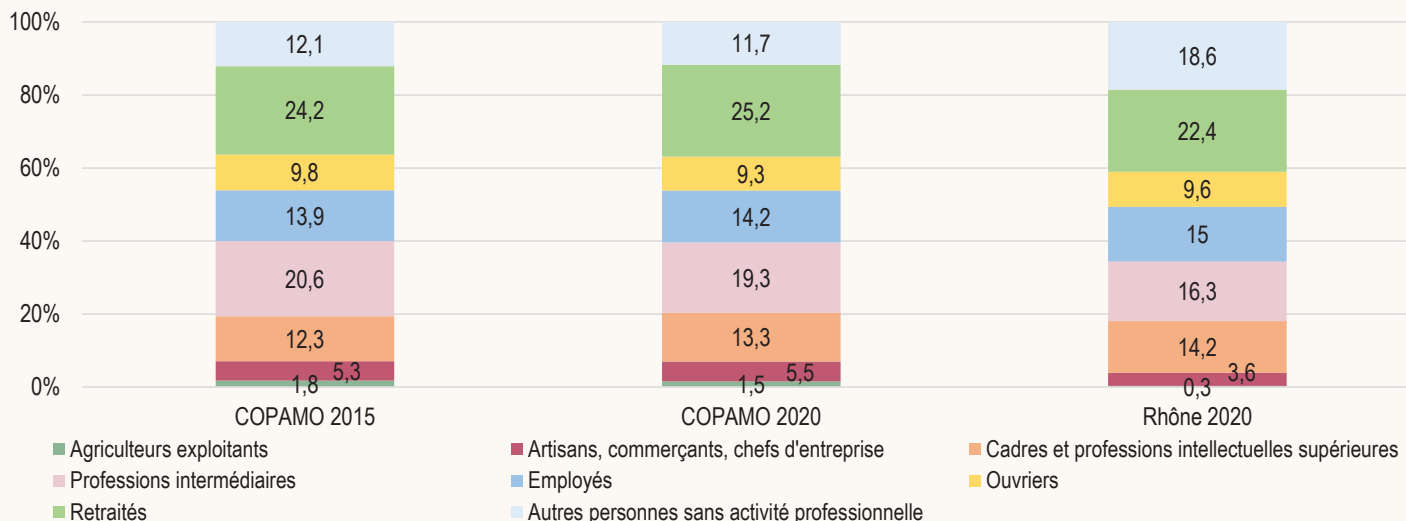


## EMPLOI ET ACTIVITÉ

## DES ACTIFS TRÈS SUJETS AUX MIGRATIONS PENDULAIRES.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

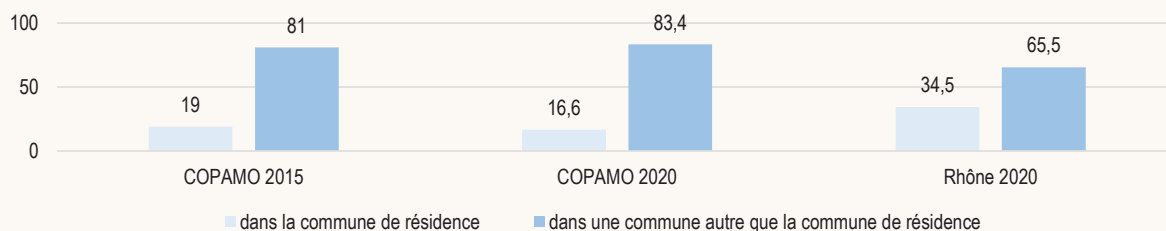
### POPULATION DES 15 ANS OU PLUS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ( EN % )



Une part plus importante d'artisans et d'agriculteurs (7 % contre 3,9 % pour l'échelle départementale). La part de retraités a augmenté entre 2015 et 2020 pour la COPAMO.

Source : INSEE, RP2015 et RP2020, géographie au 01/01/2023

### LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS RÉSIDENTS ( EN % )



La part d'actifs de la COPAMO qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident atteint 83,4 % en 2020 (+ 2,4 points par rapport à 2015 et + 17,9 points par rapport au Rhône dans sa globalité).

Source : INSEE, RP2015 et RP2020, géographie au 01/01/2023



## CONDITIONS DE VIE ET VULNÉRABILITÉ

## DES INDICATEURS FINANCIERS PLUS FAVORABLES QU'À L'ÉCHELLE DU RHÔNE.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

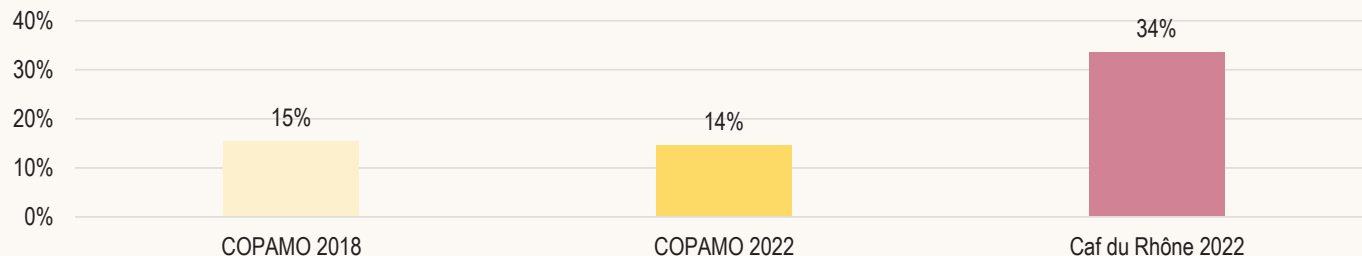


	COPAMO 2015	COPAMO 2020	Rhône 2020
<b>MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION</b>	24 375	26 800	23 690
<b>TAUX DE PAUVRETÉ DU RÉFÉRENT FISCAL ( EN % )</b>	5,9	5,1	14,1

5,1 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté. C'est moins que 5 ans plus tôt et qu'à l'échelle rhodanienne (14,1 %).

Source : INSEE, RP2015 et RP2020, Etat civil, géographie au 01/01/2020

### TAUX ALLOCATAIRES À BAS REVENUS



14 % des allocataires de la COPAMO vivent sous le seuil de bas revenus alors que cela concerne un tiers (34 %) des allocataires du Rhône.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et au 31/12/2022



**SEUIL DE PAUVRETÉ** : Fixé à 60% du revenu médian après impôt ; soit 1 102 € en 2020.

**SEUIL DE BAS REVENUS** : Fixé à 60% du revenu médian avant impôt ; soit 1 167 € en 2018. Calcul reposant sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) qui a comme population de référence les non-étudiants et les allocataires de moins de 65 ans. L'unité de consommation est utilisée pour comparer des foyers avec des tailles différentes (1 pour le premier adulte, 0,5 pour le 2e ou pour un enfant de + 14 ans, etc.)

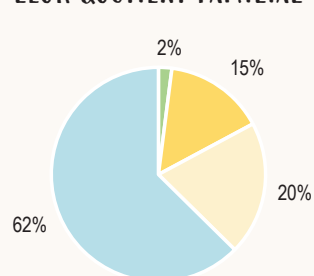


## CONDITIONS DE VIE ET VULNÉRABILITÉ

# 8 % DES ALLOCATAIRES DE LA COPAMO ONT DES RESSOURCES COMPOSÉES D'AU MOINS 50 % DE PRESTATIONS LÉGALES CAF.

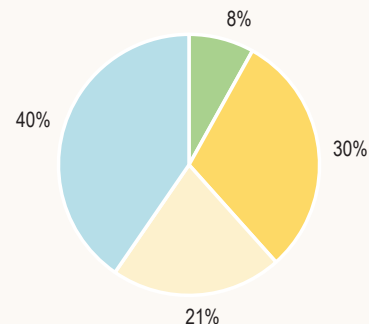
Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS DE LA COPAMO SELON LEUR QUOTIENT FAMILIAL



- Part de familles avec un QF inférieur à 400 €
- Part de familles avec un QF entre 400 et 800 €
- Part de familles avec un QF entre 800 et 1200 €
- Part de familles avec un QF supérieur à 1200 €

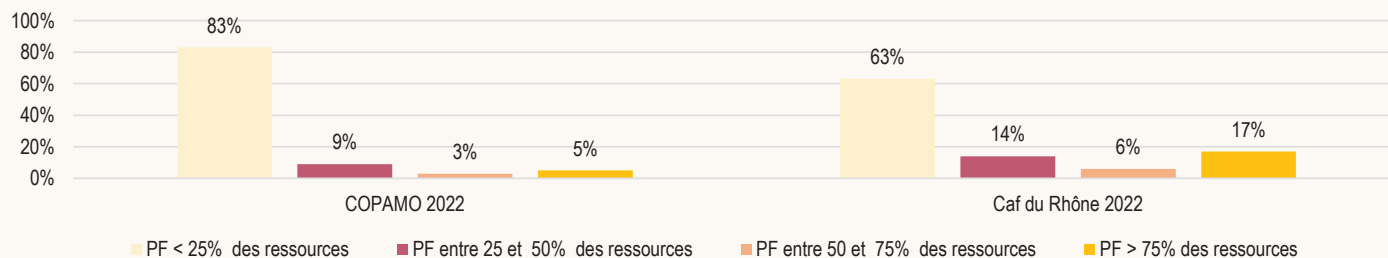
### CAF DU RHÔNE



62 % des familles avec enfants de moins de 20 ans de la COPAMO ont un quotient familial supérieur à 1 200 €. Cela concerne 40 % des familles à l'échelle du Rhône.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

### PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RESSOURCES DES ALLOCATAIRES



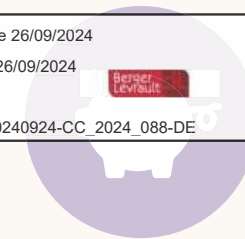
5 % des allocataires de la COPAMO sont très dépendants des prestations légales (plus de 75 % de leurs ressources en sont composées). Cette proportion atteint 17 % à l'échelle du Rhône.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022



**QUOTIENT FAMILIAL** : Cet indicateur est utilisé pour l'attribution de certaines aides par la Caf (prime à la naissance, Allocation de Rentrée Scolaire, etc.). Il se calcule en rapportant les revenus imposables d'un foyer en N-2 au nombre de parts fiscales (par exemple pour 3 parts, un QF à 400 € équivaut à un revenu d'environ 7 000 € annuels et un QF à 800 € correspond à 25 000 € annuels).

**PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RESSOURCES** : Le calcul repose sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) qui a comme population de référence les non-étudiants et les allocataires de moins de 65 ans.



Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

## OFFRE DE SERVICES PARTENARIALE POUR LES FAMILLES

- Accès aux droits
- Logement
- Accompagnement social
- Financements au titre de l'Action sociale
- Petite enfance (moins de 3 ans)
- Enfance (3 ans à moins de 12 ans)
- Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans)
- Parentalité






## ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

## 66 % DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIENT D'UNE PRESTATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### POIDS DES ALLOCATAIRES PAR FAMILLE DE PRESTATIONS ET MONTANT VERSÉS AU MOIS DE DÉCEMBRE

	COPAMO 2018	COPAMO 2022		Caf du Rhône 2022	
<b>PETITE ENFANCE</b>	26%	21%	309K €	14%	18 852K €
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	69%	66%	674K €	40%	56 307K €
dont AEEH	2%	3%	32K €	2%	2 590K €
dont ASF	4%	3%	41K €	5%	6 936K €
<b>LOGEMENT</b>	19%	16%	136K €	47%	42 874K €
<b>SOLIDARITÉ – INSERTION</b>	22%	31%	436K €	45%	74 020K €
dont AAH	5%	5%	158K €	7%	25 369K €
dont RSA	-	4%	82K €	11%	24 638K €
dont PPA	-	25%	196K €	30%	24 013K €
<b>TOTAL</b>	<b>4136</b>	<b>4 385</b>	<b>1 555K €</b>	<b>435 262</b>	<b>192 053K €</b>
dont Handicap (AEEH + AAH)	7%	8%	190 233 €	9%	27 958K €

Entre 2018 et 2022, la part de bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité et de l'insertion a augmenté, passant de 22 % à 31 % des allocataires, contre 45 % des allocataires de la Caf du Rhône.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et 31/12/2022

**PETITE – ENFANCE** : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PREPARE)

**ENFANCE ET JEUNESSE** : Allocation Familiale (AF), Complément Familial (CF), Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), Allocation de Soutien Familial (ASF) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

**HANDICAP ENFANT** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

**MONOPARENTALITÉ** : Allocation de Soutien Familial (ASF)

**LOGEMENT** : Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation de Logement à caractère Social (ALS), à caractère Familial (ALF)

**SOLIDARITÉ ET INSERTION** : Revenu de Solidarité Active (RSA) et Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), qui correspondent à des minimas sociaux, ainsi qu'à la Prime d'Activité (PPA)

**HANDICAP ADULTE** : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Certains bénéficiaires peuvent cumuler plusieurs prestations, de plusieurs familles différentes.





## ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

## 9 AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES ONT ÉTÉ ORDONNAN

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

NATURE DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES (AFI) ACCORDÉES	NOMBRE D'AFI ACCORDÉES	COPAMO		Caf du Rhône
		MONTANT PAIEMENTS AFI	% AFI PAYÉES	% AFI PAYÉES
<b>LES AIDES SUR CRITÈRES</b>	< 10	3 331 €	55%	42%
<b>PRÊTS D'AIDE À LA VIE DE FAMILLE</b> (prêt pour des frais liés à l'arrivée d'un enfant, pour des frais liés à l'équipement du logement, pour des frais liés aux études ou à l'emploi, pour des frais liés au handicap)	5	3 240 €	53%	38%
Dont prêt pour des frais liés à l'équipement du logement	5	3 240 €	53%	37%
<b>PRÊTS POUR LE LOGEMENT</b> (prêt amélioration de l'habitat avec intérêts, prêt relais au prêt d'amélioration de l'habitat)	0	0 €	0%	3%
<b>LES AIDES POUR LE BAFA</b> (bourse BAFA approfondissement et bourse BAFA petite-enfance)	< 5	91 €	2%	1%
<b>LES AIDES SUR PROJET</b> (prêt pour l'habitat des gens du voyage, projet dans le cadre de l'insertion, projet suite à sortie CHRS, projet pour parent non-gardien)	0	0 €	0%	13%
<b>LES AIDES D'URGENCE : PRÊT D'URGENCE</b> (charges exceptionnelles, dette d'eau, dette énergie, dette de loyer ou de charges) <b>OU SECOURS D'URGENCE</b> (dette de loyer ou de charges, dette d'eau, dette d'énergie, charges exceptionnelles), aide en cas de décès d'un enfant et aide d'urgence pour frais exceptionnels	< 15	2 748 €	45%	39%
<b>AIDES EN DIRECTION DES ASSISTANTS MATERNELS</b> (prêt à l'amélioration du domicile des assistants maternels et prime à l'installation des assistants maternels)	0	0 €	0%	6%
<b>TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES</b>	<b>9</b>	<b>6 079 €</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

Source : Fichier statistiques FR2 et SIAS.AFI, au 31/12/2022



**AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES :** Ces aides sont déclinées dans le règlement intérieur d'action sociale qui fixe les conditions d'attribution.

Les aides sur projet sont attribuées suite à la réalisation d'un diagnostic social, les aides sur critères sont sur la base de critères prédéfinis et les aides d'urgence viennent en réponse à une situation d'urgence.

*N.B. A partir de 2022, la date prise en compte est celle de l'ordonnancement. Précédemment, les données s'appuyaient sur la date de décommissionnement.*





## ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

# EN 2022, À L'ÉCHELLE DE LA COPAMO, 62 SÉJOURS BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE AUX VACANCES DANS LE CADRE DU

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le 26/09/2024  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	COPAMO	
	NOMBRE DE SÉJOURS	MONTANT TOTAL PAYÉ
VACANCES ENFANTS ( AVE)	20	8 666 €
VACANCES FAMILLES ( AVF)	42	38 412 €
<b>TOTAL DES AIDES AUX VACANCES</b>	<b>62</b>	<b>47 077 €</b>

Source : Caf du Rhône, SID SIAS et Vacaf au 31/12/2022

## AUTRES SOUTIENS AU DÉPART EN VACANCES

Les Centres sociaux et d'autres structures de proximité réalisent un accompagnement au départ des vacances dans le cadre de Vacances Familles Solidarité (VFS). Depuis 2022, la Caf verse des **AIDES AU TRANSPORT**, quel que soit le mode de transport choisi, en complément de l'Aide aux Vacances Familles (AVF). L'objectif est de faciliter et favoriser le départ en vacances des familles.



	COPAMO ( 2022)
<b>NOMBRE AIDES AU TRANSPORT VERSÉES</b>	17
<b>MONTANT AIDES AU TRANSPORT VERSÉES</b>	2 700 €

**AIDE AUX VACANCES ENFANTS ( AVE)** : Permet l'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances (colonie de vacances, centres de loisirs, etc.)

**AIDE AUX VACANCES FAMILLES ( AVF)** : Permet un séjour en vacances pour la famille (camping, mobil-home, location, etc.)

Depuis 2020, les aides au départ en vacances ont évolué : la Caf du Rhône a rejoint le service « Vacaf ».

**AIDE AU TRANSPORT** : Sous conditions, elle est calculée selon la distance entre le lieu de résidence et la destination de vacances des allocataires. Elle fonctionne lorsque le départ a lieu pendant les vacances d'été uniquement.





## ACCÈS AUX DROITS

# LA MAJORITÉ DES ALLOCATAIRES DE LA COPAMO CONTACTENT PAR TÉLÉPHONE. UN TIERS LE FONT PAR MAIL.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES RSA

	COPAMO 2022	Caf du Rhône 2022
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS MOINS DE 6 MOIS	13%	8%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 6 MOIS À MOINS DE 1 AN	9%	8%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 1 AN À MOINS DE 2 ANS	12%	11%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS PLUS DE 2 ANS	67%	73%

67 % des bénéficiaires du RSA de la COPAMO le sont depuis plus de 2 ans.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

### NOMBRE DE CONTACTS SELON LE CANAL


	COPAMO	Caf du Rhône
<b>NOMBRE TOTAL DE CONTACTS DIRECTS</b>	<b>5 601</b>	<b>1 466 608</b>
DONT RDV À L'ACCUEIL	3%	4%
DONT ACCUEIL PHYSIQUE TOUT VENANT	1%	6%
DONT RDV TÉLÉPHONIQUES	2%	2%
DONT APPELS TÉLÉPHONIQUES ABOUTIS	60%	71%
DONT MAILS	35%	17%
<b>NOMBRE DE CONTACTS PAR COURRIER</b>	<b>2 194</b>	<b>416 584</b>

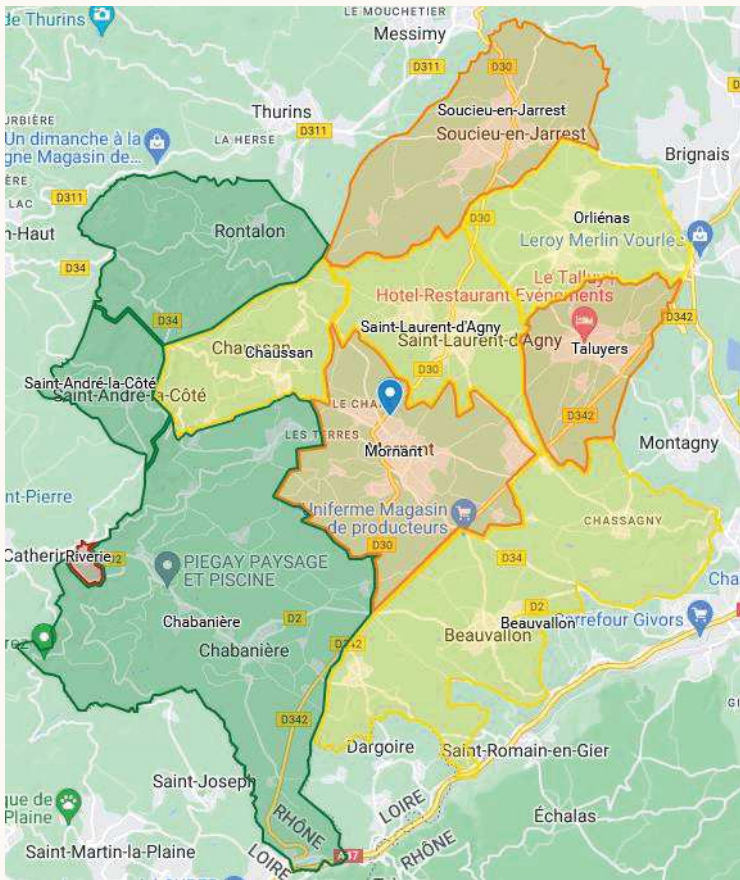
35 % des contacts directs des allocataires de la COPAMO sont des mails, contre 17 % à l'échelle globale du Rhône.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022



# ACCÈS AUX DROITS

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



- 750 à 800 habitants au km<sup>2</sup>
- 300 à 400 habitants au km<sup>2</sup>
- 150 à 250 habitants au km<sup>2</sup>
- 50 à 125 habitants au km<sup>2</sup>
- France Services

## ACTIONS DE LA CAF

Les personnes qui résident dans ce territoire peuvent accéder aux services à distance de la Caf : rendez-vous téléphonique, mail ou Caf.fr, ou rencontrer un agent sur rendez-vous dans les sites les plus proches.  
 La Caf conduit des rendez-vous des droits.

## FRANCE SERVICES

**FRANCE SERVICES** a pour but d'informer, accompagner et aider tous les publics dans leurs démarches : Caf, Cnam, Assurance retraite, La Poste, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Engie, etc.

## ACTIONS DES CENTRES SOCIAUX

75% des centres sociaux du Rhône mènent au moins une action d'accès aux droits. Parmi ces 75% de centres sociaux, un tiers ont un écrivain public.  
 44% des centres sociaux accueillent des permanences administratives et juridiques (institutions extérieures).

## FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS (2022)

**ATD QUART MONDE** : Accompagnement de familles en situation de grande pauvreté et/ou d'isolement dans leurs démarches administratives et afin de lutter contre l'exclusion.



## ACCÈS AUX DROITS

## FRANCE SERVICES

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



NOMBRES D'USAGERS ACCOMPAGNÉS				
	2020	2021	2022	2023
FRÉQUENTATION FRANCE SERVICES *	2800	3580	3580	3483
CONSEILLER NUMÉRIQUE **		179	171	327

\*Avant 2020, la Copamo proposait un MSAP afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives

\*\*Depuis 2021, la Copamo fait partie du dispositif conseiller numérique. Des cours gratuits sont proposés à tous les habitants du territoire.

France Services à la Copamo c'est :

- 2 conseillères France Services
- 1 conseillère numérique
- 2 ordinateurs et 3 tablettes en libre accès
- Une salle de visio-conférence
- Une salle informatique

10 permanences de partenaires dans les locaux : France Alzheimer Rhône, Sud Ouest Emploi, Mission locale, Alte 69, Soliha, Association Archipel, assistantes sociales MSA, SOS familles, CAUE et ATMP,



## ACCÈS AUX DROITS

Numérique

### ACTIONS DE LA CAF

La Caf propose des offres de services complémentaires afin de renforcer l'accès à son offre en distanciel : rendez-vous téléphoniques, accompagnement Caf.fr, aide aux démarches.

La Caf organise plusieurs fois dans l'année des **WEBINAIRES À DESTINATION DES PARTENAIRES** afin de les accompagner sur les dernières actualités, les aspects réglementaires, etc. L'inscription est libre sur le Caf.fr.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

# 12 INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ONT EU LIEU ALLOCATAIRES DE LA COPAMO.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	COPAMO 2020	Caf du Rhône
<b>NOMBRE DE MISES À DISPOSITION ( MAD) ENVOYÉES</b>	72	5 953
<b>NOMBRE D'INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	12	4153
dont information-conseils	< 5	1 757
dont accompagnements	< 15	2 396
<b>IMPAYÉS DE LOYER PARMIS LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	0%	11%
<b>SÉPARATION / DIVORCE PARMIS LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	33%	24%
<b>DÉCÈS ( CONJOINT + ENFANT) PARMIS LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	17%	7%
<b>PARENTS SEULS PARMIS LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	0%	7%

Source : Caf du Rhône, GESICA, 2022

**MISES À DISPOSITION ( MAD) :** courriers envoyés aux allocataires pour présenter l'offre de travail social lorsqu'un fait fragilisant, en lien avec les offres de service nationales de travail social, intervient dans la vie de l'allocataire : séparation, décès enfant, décès conjoint, impayés de loyer ALF, monoparents de moins de 35 ans avec enfant et sans emploi.

**INTERVENTIONS INDIVIDUELLES :** peuvent prendre la forme d'un **ACCOMPAGNEMENT** (désigne l'accompagnement régulier d'une famille à moyen terme et renvoie donc à plusieurs rencontres) ou d'une **INFORMATION-CONSEIL** (renvoie à un accompagnement d'une famille sur 2 rendez-vous en moyenne pour les rendre plus autonomes).

Les interventions individuelles et mises à disposition sont comptabilisées à partir de l'adresse du dossier social des allocataires.









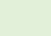

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## DES ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ A L'ANTENNE D'OULLINS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉPEND DE L'ÉQUIPE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'OULLINS.

Sur ce site, en 2022, des actions collectives (composées de plusieurs sessions) ont été organisées :

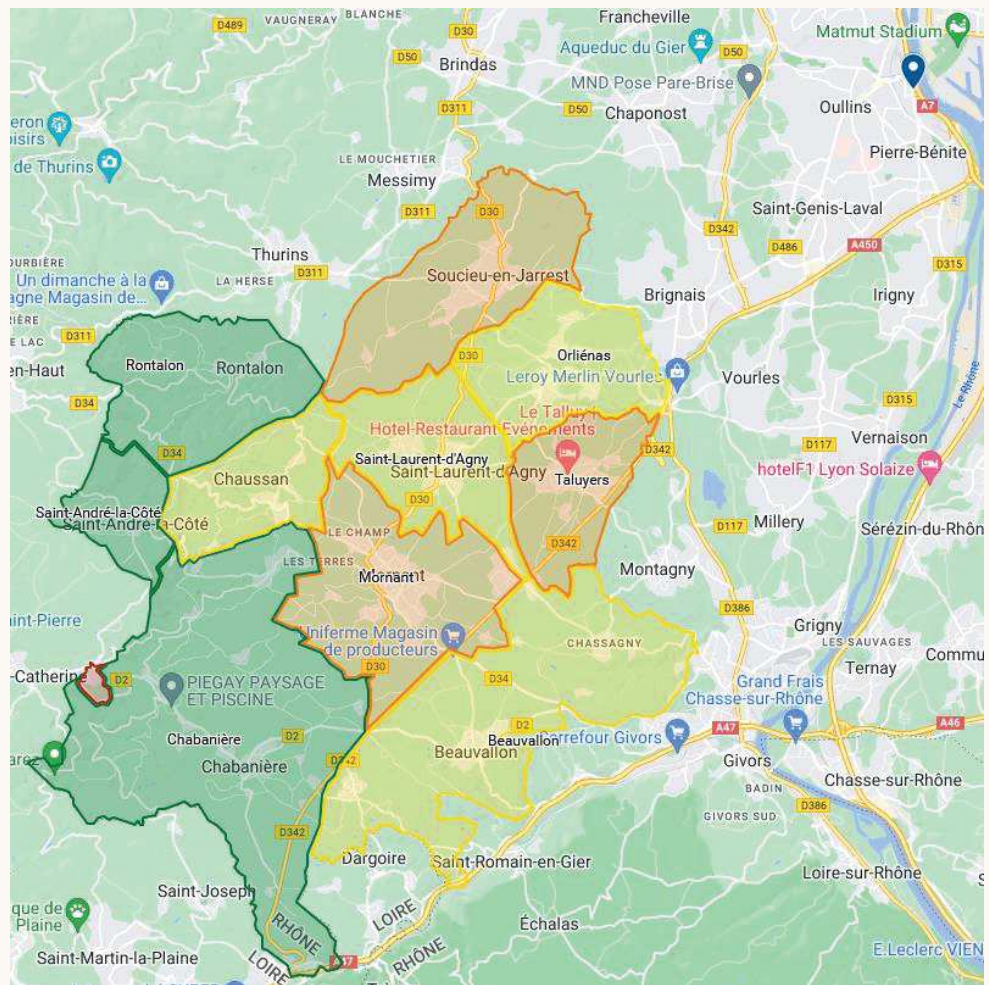
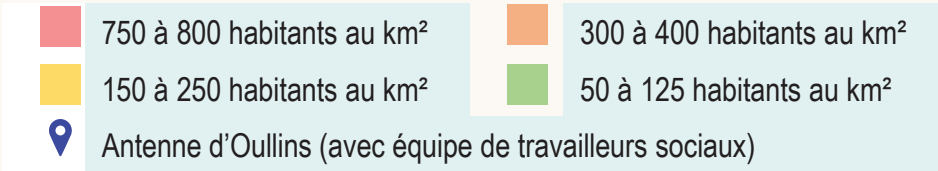
-  Parentalité - Forum modes de garde
-  Parentalité - Participation des travailleurs sociaux Caf aux temps d'accueil des LAEP
-  Parentalité - Info Premières grossesses
-  Insertion - Femme, mère, le choix de l'emploi

Service du département

Service social de la CAF

CCAS des communes

Inter CCAS







## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

# RÉSEAU INTERCCAS, RÉUNISSANT LES CCAS DES 11 COMMUNES DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### Public cible :

élus et agents des CCAS

### Objectif :

favoriser la mutualisation et le partage d'informations entre les CCAS, en vue de renforcer l'accompagnement social des familles

### Objectif opérationnel :

coordonner et animer un réseau des CCAS du territoire, via l'organisation de rencontres d'informations et d'échanges

### Fonctionnement :

Groupe InterCCAS (réunions plénières) : 4 à 6 rencontres par an  
Ces rencontres permettent de :

- Donner de l'information (présentation de partenaires, dispositifs, ressources) ou de fournir des outils pour les CCAS
- D'échanger pour mutualiser et renforcer les collaborations,
- De présenter les actualités sociales et événements locaux.

Déclinaison en groupes de travail thématiques pouvant réunir un nombre plus restreint de participants pour travail ensemble sur un sujet précis (GT Logement d'urgence, GT Santé et Handicap...) : nombre de rencontres en fonction des nécessités de l'actualité

### Partenariat :

En fonction des sujets, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs à vocation social sont amenés à participer aux rencontres pour présenter leur fonctionnement, les dispositifs qu'ils portent et voir quels liens peuvent être faits avec les CCAS.

Parmi les partenaires ayant participé aux InterCCAS sur la période 2020 – 2023 :

- |                           |                               |                    |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------|
| - Service social CAF      | - Service social MDR          | - CPEF             |
| - Emmaüs, Restos du Cœur, | - AMAD                        | - Sud Ouest Emploi |
| - CPTS                    | - 2 P'tits pas pour demain... |                    |

### Activité – Période 2020 – 2023

#### ➤ Exemples de thématiques traitées :

- |                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| - Aide alimentaire | - Plan canicule             |
| - Domiciliation    | - Violences intrafamiliales |
| - Habitat Seniors  | - Solidarité Ukraine...     |

#### ➤ Evènements mis en place :

- |                              |                          |                   |
|------------------------------|--------------------------|-------------------|
| - Semaine Bleue              | - Mois du Handicap       | - Septembre en Or |
| - Journée Bien-être et Santé | - Village prévention ado |                   |

#### ➤ Outils développés :

- Modèle règlement intérieur des aides sociales facultatives
- Guide Bien Vieillir en Pays Mornantais
- Violences au sein du couple : communication grand public
- Violences intrafamiliales : guide pratique pour les accueillants...



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## SOLIDARITÉ UKRAINE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Berger  
Levrault

### Accompagnement social des familles ukrainiennes hébergées sur le territoire, par le Service Développement Social

De 6 à 12 personnes accompagnées, selon les périodes, de mai 2022 à ce jour

Accompagnement global dans les différentes démarches liées à :

- L'accès aux droits
- L'accès aux soins,
- Le droit au séjour,
- L'hébergement et le logement
- L'emploi et la scolarisation,
- La vie quotidienne et le budget.

Partenariat :

- Service social CAF / MSA,
- Le Mas,
- CCAS,
- OFII,
- Forum Réfugiés
- Service social scolaire / équipe éducative,
- Pôle Emploi / Sud Ouest Emploi...



## LOGEMENT

# LES TROIS QUARTS DES RÉSIDENTS DE LA COPAMO SONT PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

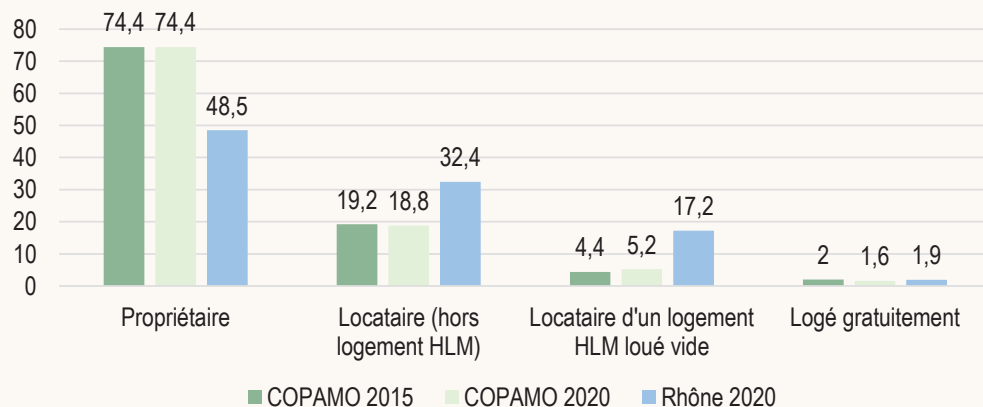


	COPAMO	Rhône
<b>NOMBRE DE LOGEMENTS</b>	12 742	949 531
<b>DONT RÉSIDENCES PRINCIPALES</b>	92%	89%
<b>ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN 6 ANS</b>	10%	8%
<b>PART DE MÉNAGES RÉSIDANT DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE DEPUIS MOINS DE 2 ANS ( EN % )</b>	10,2	15

La COPAMO est caractérisée par une plus faible mobilité résidentielle qu'à l'échelle départementale : 10,2 % des ménages occupent leur domicile depuis moins de 2 ans contre 15 % des ménages du Rhône.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

RÉSIDENTS PRINCIPAUX SELON LE STATUT D'OCCUPATION ( EN % )



La part d'occupants de logements sociaux a légèrement augmenté (+0,8 points) entre 2015 et 2020. A l'échelle du Rhône, le logement social concerne 17,2 % des résidents.

Source : INSEE, RP2015 et RP2020, géographie au 01/01/2023



**LOGÉ GRATUITEMENT :** Les ménages logés à titre gratuit ne sont pas propriétaires de leur logement mais ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur, par un membre de leur famille ou un ami, à titre gracieux.



## LOGEMENT

## LE PARC DE LOGEMENT SOCIAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

En 2022

Nombre de logements sociaux : 703

Taux de logements sociaux : 6,0 %  
(21,3 % dans le Rhône)

Source : RPLS 2022

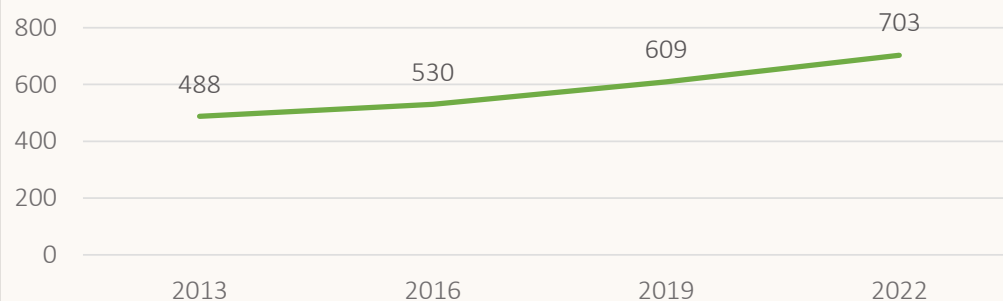
Part de logements individuels : 12 %

Part des logements collectifs : 88%

Loyer moyen du m<sup>2</sup> : 6,43 €

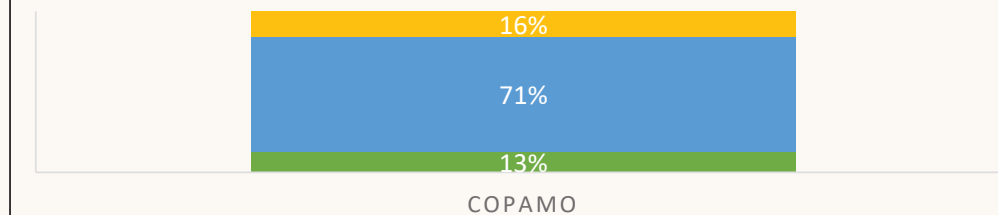
Source : RPLS 2022

### Évolution du nombre de logements sociaux



### RÉPARTITION PAR TYPE DE FINANCEMENT

■ PLAI ■ PLUS ■ PLS





# LOGEMENT

# LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Source : Infocentre SNE 2023

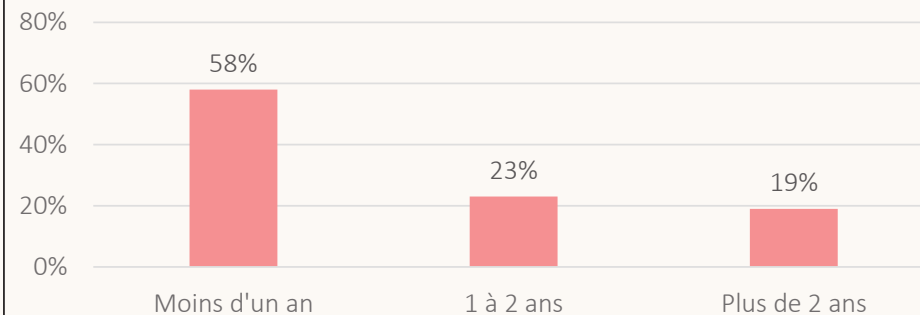
En 2023

Nombre de demandes en stock : 451  
Nombre de demande satisfaites (baux signés) : 109  
Taux de pression : 4,1

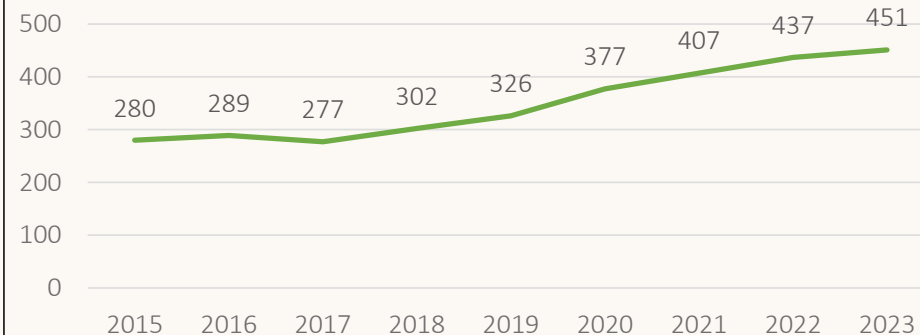
Délai moyen d'attribution :  
Copamo : 15,5 mois  
Rhône : 21 mois

53% des demandeurs ont des ressources inférieures ou égales au plafond du PLAI

### Ancienneté de la demande - Copamo



### Evolution de la demande de logement social





## LOGEMENT

# LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL – LE TRAITEMENT DES SITUATIONS URGENTES OU BLOQUANTES

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

SITUATIONS

Berger  
Levrault

## La commission de coordination logement social

### Instance partenariale

- Mise en place en juin 2020, dans le cadre de l'objectif 3 du PPGDID : traiter les demandes émanant de ménages en difficulté
- Régie par un règlement intérieur, établi en 2020, révisé en 2022
- Une réunion par trimestre

### Son rôle

Examiner les dossiers des demandeurs de logement social dont la situation est urgente ou bloquante, afin de trouver collectivement des solutions

Échanger sur les problématiques locales (partage de diagnostic, mise en place d'outils, présentation de dispositif...)

### Ses membres :

- Un représentant de l'Etat (DDETS),
- Un représentant des bailleurs sociaux du territoire,
- Les représentants de l'équipe sociale de la MDR,
- Un représentant de la CAF,
- Les réservataires de logement sociaux ayant des logements réservés sur le territoire de la Copamo : notamment Action Logement,
- Un représentant de chaque CCAS de la Copamo,
- Des représentants Copamo - Développement social et Habitat,
- Un représentant France Services.

### Synthèse de l'activité 2020 – 2023 :

- 15 commissions
- 132 situations traitées
- 108 sorties, dont 61 pour attribution d'un logement social



## LOGEMENT

## PLH 2022 – 2028

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Un objectif de 220 logements par an, pour la période 2022- 2028

Pour répondre à la volonté de mieux accueillir les habitants à ressources moyennes et faibles, la volonté affichée par le troisième PLH est de **produire 50% de logements abordables sur tout le territoire**

Mise en place d'actions structurantes pour satisfaire cet objectif : modification des documents d'urbanisme, aide à la pierre pour la production de logements sociaux...

Mobilisation du droit de réservation intercommunal

Inscription dans le règlement des aides financières à la production de logement abordables depuis juillet 2022)

Fiche Action N° 11 : Offrir une alternative de logement et d'hébergement pour les ménages ayant des besoins spécifiques

Projet en cours d'équiper le territoire de 3 logements d'urgence, en s'appuyant sur le parc communal : Beauvallon, Orlénas, Soucieu-en-Jarrest

Gestion à l'échelon intercommunal, avec des décisions d'admission prises en cellules d'admission intercommunales





## LOGEMENT

# LA CAF INTERVIENT DANS LA LUTTE CONTRE LE S'APPUYANT SUR DES ASSOCIATIONS LOCALES.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	COPAMO 2022	Caf du Rhône 2022
ALLOCATAIRES AVEC LOGEMENT INDÉCENT	5	292
ALLOCATAIRES AVEC LOGEMENT INSALUBRE	0	36

5 situations d'indécence ont été diagnostiquées sur le territoire de la COPAMO.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

### FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS

**SOLIHA ET ALPIL** : Conduite de diagnostics d'indécence, orientation et accompagnement des locataires  
**ASSOCIATION D'AIDE AU LOGEMENT DES JEUNES ( AILJ )** : Accompagne les jeunes de 18 ans à 30 ans autour de la question du logement.  
**ADMIL** : Propose aux familles et aux partenaires des conseils et de l'information en matière de logement.



**LOGEMENT INDÉCENT** : Il s'agit d'un logement ne présentant pas les caractéristiques de confort minimum (surface d'au moins 9m<sup>2</sup>, réseau électrique et chauffage aux normes, accès à l'eau potable, présence d'infiltrations, etc.)

**LOGEMENT INSALUBRE** : Il s'agit d'un logement tellement dégradé que cela représente un risque pour la santé ou la sécurité des occupants.

Les données ici déclarées renvoient aux allocataires ayant eu un droit en décembre, pour une situation déclarée au cours de l'année.

Ces données ne renvoient qu'aux situations connues par la Caf. Il est à noter que les situations locatives font toujours l'objet d'une sous-déclaration.



## LOGEMENT

# LA CAF INTERVIENT DANS LA LUTTE CONTRE LES IMPAYÉS DE LOYER ET LES EXPULSIONS LOCATIVES.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



	COPAMO	Caf du Rhône
ALLOCATAIRES AVEC IMPAYÉS DE LOYER	5	1 071
MONTANT MOYEN ANNUEL DE L'IMPAYÉ DE LOYER	2 253 €	1 762 €
ALLOCATAIRES AVEC DROITS SUSPENDUS SUITE A UN IMPAYÉ DE LOYER (AU MOINS UNE FOIS DANS L'ANNÉE)	< 5	210

5 allocataires ont été en situation d'impayés de loyer en 2022 au sein de la communauté de communes du Pays Mornantais.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL


La Caf propose un **PARCOURS DE TRAVAIL SOCIAL** « Impayés de loyer ». Les travailleurs sociaux participent au **COMITÉ TECHNIQUE LOGEMENT**, ce qui favorise la mise en place d'une dynamique partenariale, notamment dans l'accompagnement de situations individuelles.



**IMPAYÉS DE LOYER** : En cas de non-paiement total d'une somme au moins égale à 2 fois le montant mensuel brut du loyer et des charges (avant déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée à l'allocataire et après déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée au tiers – bailleur ou prêteur –). Ces données ne renvoient qu'aux situations connues par la Caf. En cas d'impayés de moins de 3 000 € des dispositifs de droits communs peuvent être mobilisés (FSL par exemple). Entre 3 000 et 6 000 €, ces situations nécessitent un montage financier entre plusieurs dispositifs, y compris associatifs. Au-delà de 6 000 €, les situations sont complexes et nécessitent souvent une saisie de la Banque de France.



## FINANCEMENTS AU TITRE DE L' ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

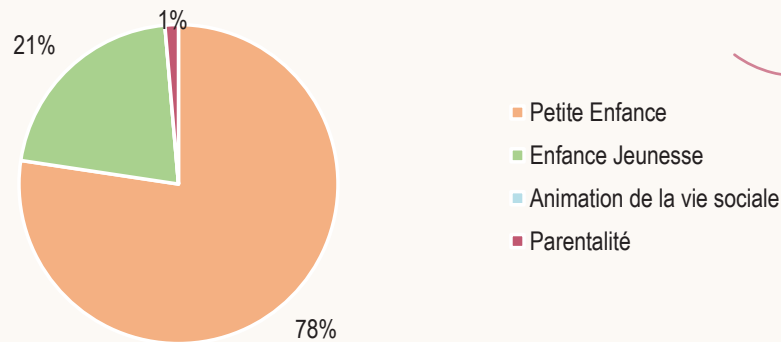
**FINANCEMENT ACTION SOCIALE PAR HABITANT**  
 (PS + Sub. De fonctionnement hors AFI et ATL + CTG)

83,13 €

Source : Caf du Rhône, 2021

**FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT**

1 474 577 €



Source : Caf du Rhône, PS Réel 2021

<b>PETITE ENFANCE</b>	EAJE	1 053 703 €
	Dont bonus mixité sociale	
	Dont bonus inclusion handicap	5 966 €
	Aide exceptionnelle Covid-19	24 841 €
	Relais Petite Enfance Publics et Territoires Enfance	62 313 €
<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>		<b>1 140 857 €</b>
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	Accueil Collectif de Mineurs	274 187 €
	Plan Mercredi	1 158 €
	PS Jeunes	13 807 €
	Publics et Territoires Jeunesse	24 500 €
<b>TOTAL ENFANCE – JEUNESSE</b>		<b>313 652 €</b>
<b>ANIMATION VIE SOCIALE</b>	Centres sociaux	
	Espace de la Vie Sociale	
	Habitat Jeunes	
<b>TOTAL ANIMATION VIE SOCIALE</b>		<b>- €</b>
<b>PARENTALITÉ</b>	LAEP	20 068 €
	CLAS	
	REAAP	
<b>TOTAL PARENTALITÉ</b>		<b>20 068 €</b>

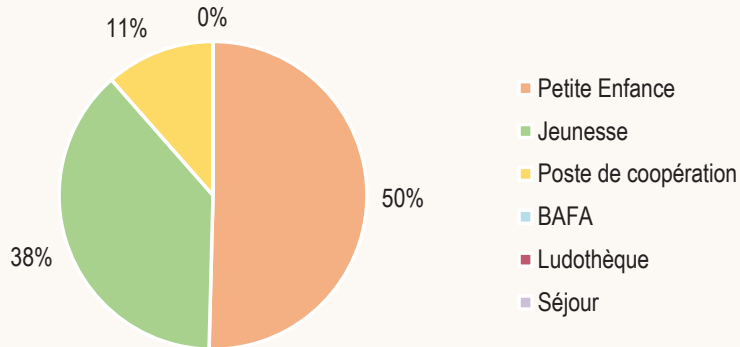


**BONUS INCLUSION HANDICAP** : permet de financer des formations, du matériel, etc. dans les structures accueillant des bénéficiaires de l'AEEH.

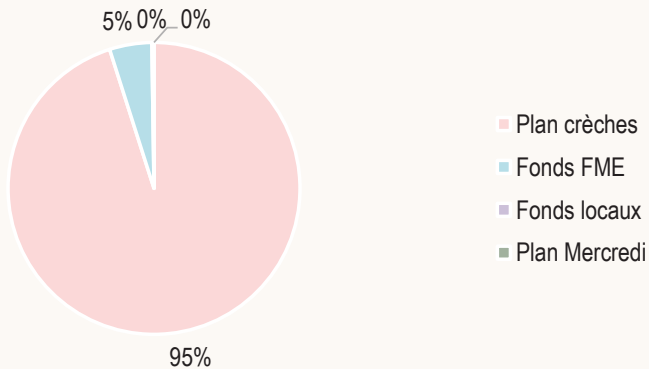
**BONUS MIXITÉ SOCIALE** : vise à compenser les freins à l'accueil des publics précaires : mobilisation des professionnels, durées d'accueil plus courtes, etc.



## FINANCEMENTS AU TITRE DE L' ACTION SOCIALE



**BONUS TERRITOIRES** Non concerné à ce jour



Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



<b>TYPE DE FINANCEMENT ACTUEL</b>	Contrat Enfance Jeunesse
<b>FINANCEMENT CEJ</b>	972 878 €
<b>DATE DE FIN DE CTG</b>	31/12/2024

Source : Caf du Rhône, 2021

<b>COOPÉRATION ENFANCE ETP</b>	2,77
<b>COOPÉRATION JEUNESSE ETP</b>	0,79
<b>COOPÉRATION PARENTALITÉ ETP</b>	-
<b>COOPÉRATION AVS-LOGEMENT ETP</b>	-

Source : Caf du Rhône, 2021

<b>FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT</b> (subventions accordées entre 2018 et 2022)	904 949 €
--	-----------

Source : Caf du Rhône, 2018-2022



**BONUS TERRITOIRES** : est versé directement aux gestionnaires de structures soutenues par la ou les collectivité(s) dans le cadre de l'ex-Contrat Enfance Jeunesse. Les équipements concernés sont les EAJE, ACM, RPE et LAEP ainsi que les postes de coopérateur, BAFA et séjours. Ce bonus vise à encourager le développement des places d'accueil.



## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS )

LA COPAMO OFFRE 56,9 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2021, UN CHIFFRE EN BAISSSE.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

MOINS DE 3 ANS EN



	COPAMO 2020	COPAMO 2022	Rhône 2022
NOMBRE D' ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	919	882	62 623
NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	854	802	56 584
FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	7,6%	6,0%	14,0%
FAMILLES OÙ TOUS LES PARENTS TRAVAILLENT PARMIS LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	75,6%	78,7%	56,7%

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a très légèrement diminué entre 2020 et 2022 mais la part de familles avec enfants de moins de 3 ans où tous les parents travaillent a augmenté (+ 3,1 points).

Source : CNAF, CCMSA, Acoess-Centre Pajemploi, IMAJE, 2020 et 2022

	COPAMO 2016 <i>Incluant Sainte-Catherine</i>	COPAMO 2020	Département du Rhône 2020	COPAMO 2021	Département du Rhône 2021
TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE	74,5	57,7	56,7	56,9	57,4

Le taux de couverture de la COPAMO a diminué entre 2016 et 2021 (-17,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans).

Source : Caf du Rhône, 2016 et 2021



**TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE** : Renvoie à la capacité d'accueil théorique du territoire pour 100 enfants de moins de 3 ans :  $[Places\ de\ crèches\ (PSU + PAJE) + Places\ assistants\ maternels\ pour\ les\ moins\ de\ 3\ ans + Enfants\ de\ 2\ à\ 3\ ans\ scolarisés + Enfants\ de\ moins\ de\ 3\ ans\ gardés\ à\ domicile\ dont\ les\ parents\ bénéficient\ de\ la\ PAJE] / Nombre\ d'enfants\ de\ moins\ de\ 3\ ans\ (Caf + MSA)$ . En 2021, le taux de couverture moyen national est de 59,4 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire en matière de développement.



## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS )

LA COPAMO OFFRE 56,9 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2021, UN CHIFFRE EN BAISSSE.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE			
	2016	2020	2021
BEAUVALLON	48,00	51,40	41,6
CHABANIÈRE	79,00	59,60	62,7
CHAUSSAN	56,60	57,50	47,8
MORNANT	89,70	70,50	70,8
ORLIÉNAS	75,00	59,70	60,4
RIVERIE	4,80	n.d.	0
RONTALON	55,10	23,40	32,9
SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE	62,50	n.d.	12
SAINT-LAURENT-D'AGNY	98,20	75,20	79,9
SOUCIEU-EN-JARREST	78,80	60,10	61,8
TALUYERS	59,30	60,60	54,3
<b>COPAMO</b>	<b>74,5</b>	<b>57,7</b>	<b>56,9</b>
	<i>Incluant Sainte-Catherine</i>		
DÉPARTEMENT DU RHÔNE	58,6	56,7	57,4

Source : Caf du Rhône, 2016 et 2021

\* n.d. = donnée non disponible



**TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE** : Renvoie à la capacité d'accueil théorique du territoire pour 100 enfants de moins de 3 ans :  $[Places\ de\ crèches\ (PSU + PAJE) + Places\ assistants\ maternels\ pour\ les\ moins\ de\ 3\ ans + Enfants\ de\ 2\ à\ 3\ ans\ scolarisés + Enfants\ de\ moins\ de\ 3\ ans\ gardés\ à\ domicile\ dont\ les\ parents\ bénéficient\ de\ la\ PAJE] / Nombre\ d'enfants\ de\ moins\ de\ 3\ ans\ (Caf + MSA)$ . En 2021, le taux de couverture moyen national est de 59,4 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire en matière de développement.



## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS)

## UNE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF QUI REPOSE ( PUBLIC/PRIVE ).

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### 10 EAJE PSU

**Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant**  
 10 Multi-accueils

dont 1 multi-accueil à Beauvallon  
 dont 3 multi-accueils à Chabanière  
 dont 2 multi-accueils à Mornant  
 dont 1 à Orléanas  
 dont 2 à Soucieu-en-Jarrest  
 dont 1 à Saint-Laurent-d'Agny



	COPAMO 2017	COPAMO 2022	Conseil départemental Rhône 2022
NOMBRE DE PLACES	177	177	2 415
NOMBRE D' ENFANTS INSCRITS	580	514	5 970
NOMBRE D' ENFANTS PAR PLACE	3,28	2,90	2,50
TAUX D' OCCUPATION FINANCIER	76%	70%	73%
PART USAGERS ( EN € )	1,72 €	1,93 €	1,87 €
ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L' AEEH	< 5	6	98
ENFANTS INSCRITS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ	17%	15%	28%
TAUX D' AUDIENCE DES EAJE PSU	56%	49%	38%

Source : Caf du Rhône, 2017 et 2022

### 6 MICRO-CRÈCHES PAJE

soit 68 places



Beauvallon  
 Rontalon  
 Taluyers  
 St André la côte (sept 2023)  
 Mornant, ZI des Platières (sept 2023)  
 Mornant ( juin 2024)

### 1 PROJET FPT

EN LIEN AVEC LA PETITE-ENFANCE

#### Fonds Publics et Territoires

Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale



Axe 1 - 2 P'tits pas pour demain  
 - 2 P'tits pas comme les autres

### PÔLE RESSOURCES HANDICAP

A 2 P' TITS PAS COMME LES AUTRES

Accompagne les familles et les professionnels pour sensibiliser et faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques dans les accueils.



Territoire départemental



**TAUX D' OCCUPATION FINANCIER** : Calculé en rapportant le nombre d'actes facturés à la capacité théorique retenue des établissements.

**TAUX D' AUDIENCE** : Rapporte le nombre d'enfants inscrits en EAJE au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.





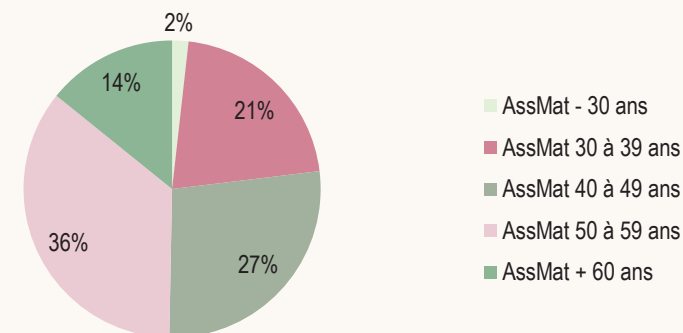
## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS )

## UN ACCUEIL INDIVIDUEL EN PERTE DE VITESSE MAIS ITINÉRANTS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	COPAMO 2017 CAF	COPAMO 2017 RPE	COPAMO 2022 CAF	COPAMO 2022 RPE	Conseil départemental Rhône 2022
ASSISTANTS MATERNELS ACTIFS	236	302	169	241	2 404
TOTAL ENFANTS GARDÉS DE MOINS DE 3 ANS	511		403		6 337
TAUX D' AUDIENCE DES ASSISTANTS MATERNELS	n.d.		17,7%		17,4%

### ÂGE DES ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ ( 2022 )



Source : Caf du Rhône, 2017 et 2022

Source : Caf du Rhône, 2022

## 1 RPE ( DEPUIS JANVIER 2024 )

### Relais Petite Enfance itinérant

Organisation de temps collectifs pour les assistants maternels et les enfants, lieu d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels et les parents.

= 2,5 ETP ANIMATION

RPE ITINÉRANT NORD : St Laurent d'Agy + Rontalon + Chaussan + Taluyers + Soucieu en Jarrest + Chabanière + Orliénas

RPE ITINÉRANT SUD : Mornant + Chabanière + Beauvallon + St André la Côte + Riverie

## 1 ASSOCIATION D' ASSISTANTS MATERNELS

« LES MAM'S DE CŒUR »

Association intercommunale destinée à offrir des temps d'activités en complément de l'offre de temps collectifs des Rami (45 adhérents en 2024)

	RPE Itinérant Nord 2022	RPE Itinérant Nord 2023	RPE Itinérant Sud 2022	RPE Itinérant Sud 2023
ETP	1,25	1,25	1,25	1,25
NOMBRE FAMILLES DIFFÉRENTES – INFORMATION	343	482	351	490
NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS AYANT PARTICIPÉ AU MOINS UNE FOIS	97	98	101	87
NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS – RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS	95	97	85	86
NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS – RENSEIGNEMENTS COLLECTIFS	48	41	45	36
NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS – ATELIERS ÉVEIL	57	59	48	57
NOMBRE ENFANTS DIFFÉRENTS – ATELIERS ÉVEIL	240	273	170	213

TAUX D' AUDIENCE : Rapporte le nombre d'enfants inscrits chez un assistant maternel au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.





## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS )

## UN ACCUEIL INDIVIDUEL EN PERTE DE VITESSE MAIS ITINÉRANTS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



	2017		2022				2023
	NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS CAF	NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS RPE	NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS CAF	NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS RPE	TOTAL ENFANTS GARDÉS DE MOINS DE 3 ANS	TAUX D' AUDIENCE DES ASSISTANTS MATERNELS	NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS
BEAUVALLON	35	50	18	40	62	10,47%	41
CHABANIÈRE	22	35	13	29	56	8,44%	28
CHAUSSAN	12	17	9	11	23	20,07%	10
MORNANT	45	55	34	44	70	20,10%	39
ORLIÉNAS	21	24	21	24	38	23,14%	22
RIVERIE	0	1	0	0	< 5	0,00%	0
RONTALON	10	15	5	8	15	9,13%	8
SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE	2	2	0	0	< 5	0,00%	0
SAINT-LAURENT-D'AGNY	21	24	14	16	27	22,91%	16
SOUCIEU-EN-JARREST	45	48	33	42	65	17,81%	38
TALUYERS	23	31	22	27	41	24,41%	25
<b>COPAMO</b>	<b>236</b>	<b>302</b>	<b>169</b>	<b>241</b>	<b>403</b>	<b>16,14%</b>	<b>227</b>



**TAUX D' AUDIENCE** : Rapporte le nombre d'enfants inscrits chez un assistant maternel au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.

Source : Caf du Rhône, 2017 et 2022



## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS )

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



### Le guichet unique « Passerelle Enfance »

- propose 4 commissions par an (janvier, mai, septembre et novembre).  
dossiers présentés, de façon anonyme, en commissions d'attributions des places en présence de la coordinatrice petite enfance, de l'assistante du guichet unique, des directrices des crèches et de l'adjointe d'Acolea (gestionnaire des 10 crèches intercommunales en DSP).

	2020	2021	2022	2023
Nb dossiers réalisés	203	229	200	188
Taux d'acceptation	38%	45%	27%	35.8%
Nb enfants accueillis	478	547	466	462



## ENFANCE ( 3 ANS À MOINS DE 12 ANS)

## UN TAUX D'EFFORT MOYEN SUPÉRIEUR À LA PRÉCONISATION POUR LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES DE LA COPAMO.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



	COPAMO	Département du Rhône
PART DE 3 ANS À MOINS DE 11 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	40,7%	34,6% ( <i>Rhône 698</i> )
PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE ( EN €)	1,57 €	1,90 €
TOTAL HEURES RÉALISÉES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L' AEEH	0	56 192
PART DES HEURES ENFANTS AEEH PARMIS L' ENSEMBLE DES HEURES RÉALISÉES	0 %	0,87 %
TAUX D' EFFORT MOYEN PÉRISCOLAIRE PAR HEURE	0,076%	0,145%
TAUX D' EFFORT MOYEN EXTRASCOLAIRE PAR HEURE	0,153%	0,113%

Source : Caf du Rhône, 31/12/2022 et INSEE, RP2019

### 1 ACTION PLATEFORME HANDICAP

Financée dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires

À l'échelle de la communauté de communes  
Axe 1 « Dispositif de renfort d'animation pour l'accueil des enfants en situation de handicap »



Le **TAUX D'EFFORT** est un indicateur qui mesure le poids de la dépense pour un accueil de loisirs sur le budget des ménages allocataires. Ce budget est considéré à partir du Quotient Familial. Le taux d'effort maximal préconisé par la Caf est de 0,125 % pour une heure d'accueil.



## ENFANCE ( 3 ANS À MOINS DE 12 ANS)

## 23 ACTIVITÉS ACCUEIL DE LOISIRS ( HORS ACCUEIL ADOLESCENT ) 4 GESTIONNAIRES DIFFÉRENTS.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### 23 ACTIVITÉS ACCUEILS DE LOISIRS

#### Accueil de Loisirs sans Hébergement/Accueil Collectif de Mineurs

15 périscolaires et 8 extrascolaires

2 périscolaires et 1 extrascolaire à Chabanière

4 périscolaires et 2 extrascolaires à Mornant

1 périscolaire et 1 extrascolaire à Orléanas

6 périscolaires et 2 extrascolaires à Soucieu-en-Jarrest

1 périscolaire et 1 extrascolaire à Saint-Laurent-d'Agny

1 périscolaire et 1 extrascolaire à Taluyers

	TERRITOIRE ( RETENU EN BT)	NOMBRE HEURES RÉALISÉES ( PÉRISCOLAIRE)	NOMBRE HEURES RÉALISÉES ( EXTRASCOLAIRE)	PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE
Chabanière EPM SPL ( <i>Périscolaire</i> )	Chabanière	94 237	-	0,76 €
EPM SPL ( <i>Extrascolaire</i> )	COPAMO	-	109 500	1,54 €
EPM SPL ( <i>Périscolaire</i> )	COPAMO	81 155	-	1,56 €
Mornant ( <i>Périscolaire</i> )	Mornant	148 253	-	0,87 €
Orléanas EPM SPL ( <i>Périscolaire</i> )	Orléanas	52 368	-	1,00 €
Soucieu-en-Jarrest ( <i>Périscolaire</i> )	Soucieu-en-Jarrest	113 180	-	0,97 €
Soucieu-en-Jarrest ( <i>Extrascolaire</i> ) Non soutenu en Bonus Territoire	Soucieu-en-Jarrest	-	8 182	2,53 €
Belins Belines ( <i>Périscolaire</i> )	Saint-Laurent-d'Agny	27 503	-	2,17 €
Belins Belines ( <i>Extrascolaire</i> ) Non soutenu en Bonus Territoire	Saint-Laurent-d'Agny	-	5 240	2,85 €
<b>Total COPAMO</b>	-	<b>516 696</b>	<b>122 922</b>	<b>1,18 €</b>

Source : Caf du Rhône, 2022



## ENFANCE ( 3 ANS À MOINS DE 12 ANS )

## DES COMMUNES INÉGALEMENT COUVERTES PAR LES PROJETS ÉDUCATIFS MAIS DES DOCUMENTS INTERCOMMUNAUX EN COURS DE FORMALISATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### UN PEDT INTERCOMMUNAL VALIDÉ EN DÉC. 2023)

#### Projet Educatif de Territoire

Le PEDT vise la mobilisation des ressources d'un territoire pour offrir un parcours éducatif cohérent aux enfants, avec une complémentarité entre projets d'école et activités proposées hors des temps scolaires.

MORNANT 2021-2024

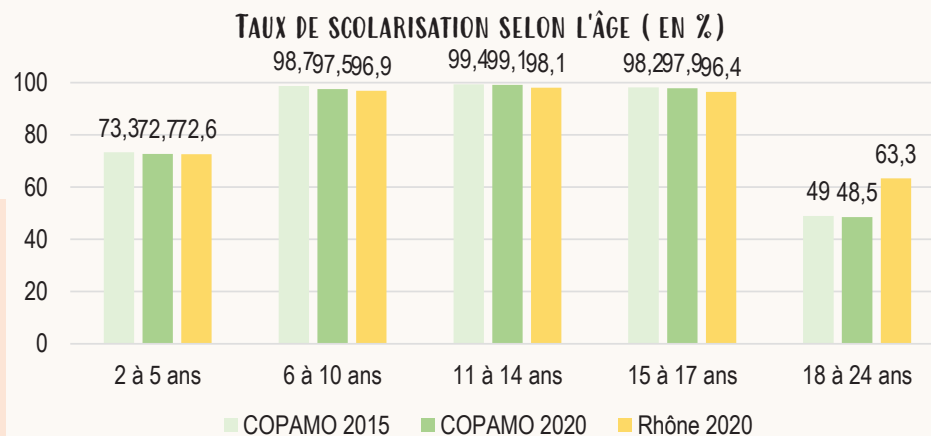
SOUCIEU-EN-JARREST 2021-2024

SAINT-LAURENT-D'AGNY 2021-2024

CHABANIERE 2021-2024

TALUYERS 2021-2024

ORLIENAS 2021-2024



Source : INSEE, RP2015 et RP2020, géographie au 01/01/2023

### UN PLAN MERCREDI INTERCOMMUNAL VALIDÉ EN DÉC. 2023

L'objectif est d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires.



SAINT-LAURENT-D'AGNY  
COPAMO




AU TITRE DU PLAN MERCREDI	
TOTAL DES ACTES DROIT	MONTANT DROITS VERSÉS
6 771	3 021 €

Source : Caf du Rhône, 2022



## JEUNESSE ( 12 ANS À MOINS DE 25 ANS )

# UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES JEUNES.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	COPAMO	Rhône (698)
PART DE 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARI MI LES MOINS DE 25 ANS	27,2%	21,8%
PART DE 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARI MI LES MOINS DE 25 ANS	20,4%	32,3%

Source : INSEE, RP2019

### 1 PROJET BA FA

2022: 38  
2023: 40

Ce programme vise à permettre l'accès, pendant les vacances scolaires, à des activités culturelles, sportives et de loisirs aux jeunes de 11 à 16 ans

### 1 PROJET PS JEUNES

**Projets agréés dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes**  
Encourage les initiatives des adolescents, leur engagement citoyen et renforce leur accompagnement éducatif en finançant des animateurs qualifiés et des améliorations dans l'offre et les activités proposées.

Communauté de communes du Pays Mornantais  
89 jeunes (54 filles et 35 garçons), 60 projets, 1 action hors les murs et 1 action itinérante

### 1 FINANCEMENT VVV

**Ville, Vie, Vacances**  
Ce programme vise à permettre l'accès, pendant les vacances scolaires, à des activités culturelles, sportives et de loisirs aux jeunes de 11 à 16 ans vivant en quartier prioritaire.

1 versé à Equi et l'autre - Chabanière

### 4 PROJETS FPT

**Fonds Publics et Territoires**  
Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale

- Axe 3 - COPAMO - Action éducative aux médias et sensibilisation contre le cyberharcèlement
- Axe 3 - MJC Soucieu - Grandir avec les écrans
- Axe 6 - Mairie de Mornant - Formation babysitting
- Axe 6 - COPAMO – Dictée intergénérationnelle de la semaine bleue





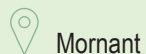
# JEUNESSE ( 12 ANS À MOINS DE 25 ANS )

# UNE PRÉSENCE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE POUR LES JEUNES À MORNANT DE LA COPAMO.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le  
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

## 1 ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

Accueil de Loisirs destinés aux jeunes (entre 11 et moins de 18 ans)



7 espaces jeunes répartis sur l'ensemble du territoire

Depuis janvier 2024 , les espaces jeunes sont rendus aux communes

	TERRITOIRE ( RETENU EN BT)	NOMBRE HEURES RÉALISÉES	PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE
Espace Jeunes Intercommunal EPM SPL	COPAMO	21 324	1,42 €

Année	Nb de jeunes	Nb d'heures réalisées
2019	363	29 668
2020	219 ( covid )	22 178
2021	351	20 038
2022	329	21 324

MJC SOUCIEU

STAGE , ACCUEIL JEUNES PENDANT LES VACANCES

## PROMENEURS DU NET POSTE RATTACHÉ À LA SPL-EPM

Le Promeneur entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'occuper l'espace numérique afin de prévenir/soutenir. Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes.

88% des jeunes ont entre 11 et 14 ans

Source : Caf du Rhône, 2022



## PARENTALITÉ

## UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS IMPLANTÉ DANS

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

### ACTIONS EN FAVEUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Financement par la Caf d'associations métropolitaines et départementales œuvrant dans ce domaine (VIFFIL, Le Mas, CIDFF, etc.)

### AIDE À DOMICILE

ADMR ET AMAD

Soutient et aide temporairement les familles à la résolution de difficulté ponctuelle, par l'intervention de Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'Auxiliaires de vie sociale (AVS) au domicile de la famille.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide matérielle, éducative et/ou sociale.



Sur l'ensemble du territoire

### 1 ACTION REAAP (2022)

#### Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le REAAP a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.



MJC - Maison pour tous – soucieu en Jarrest

### 1 LAEP

578h d'ouverture au public en 2023

#### Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Lieu ouvert et convivial autour du jeu qui a pour vocation de créer du lien entre enfants et parents, sociabiliser l'enfant et rompre l'isolement du parent.



Mornant et ensemble du territoire

**97 FAMILLES DIFFÉRENTES,  
PLUS DE 20 PERSONNES PAR  
ACCUEIL**



## PARENTALITÉ

# UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE MÉDIATION FAMILIALE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



## 1 SERVICE MÉDIATION FAMILIALE

218 entretiens réalisés en 2023, 33 mesures réalisées ,  
5 permanences au TJ de Lyon  
Mornant

4 permanences au TJ de Lyon

## SIGNATAIRE DE LA CONVENTION MÉDIATION FAMILIALE

Commune de Mornant (jusqu'en 2022)  
Convention cadre départementale relative à la  
médiation familiale

## PRESTATION DE SERVICE MÉDIATION FAMILIALE

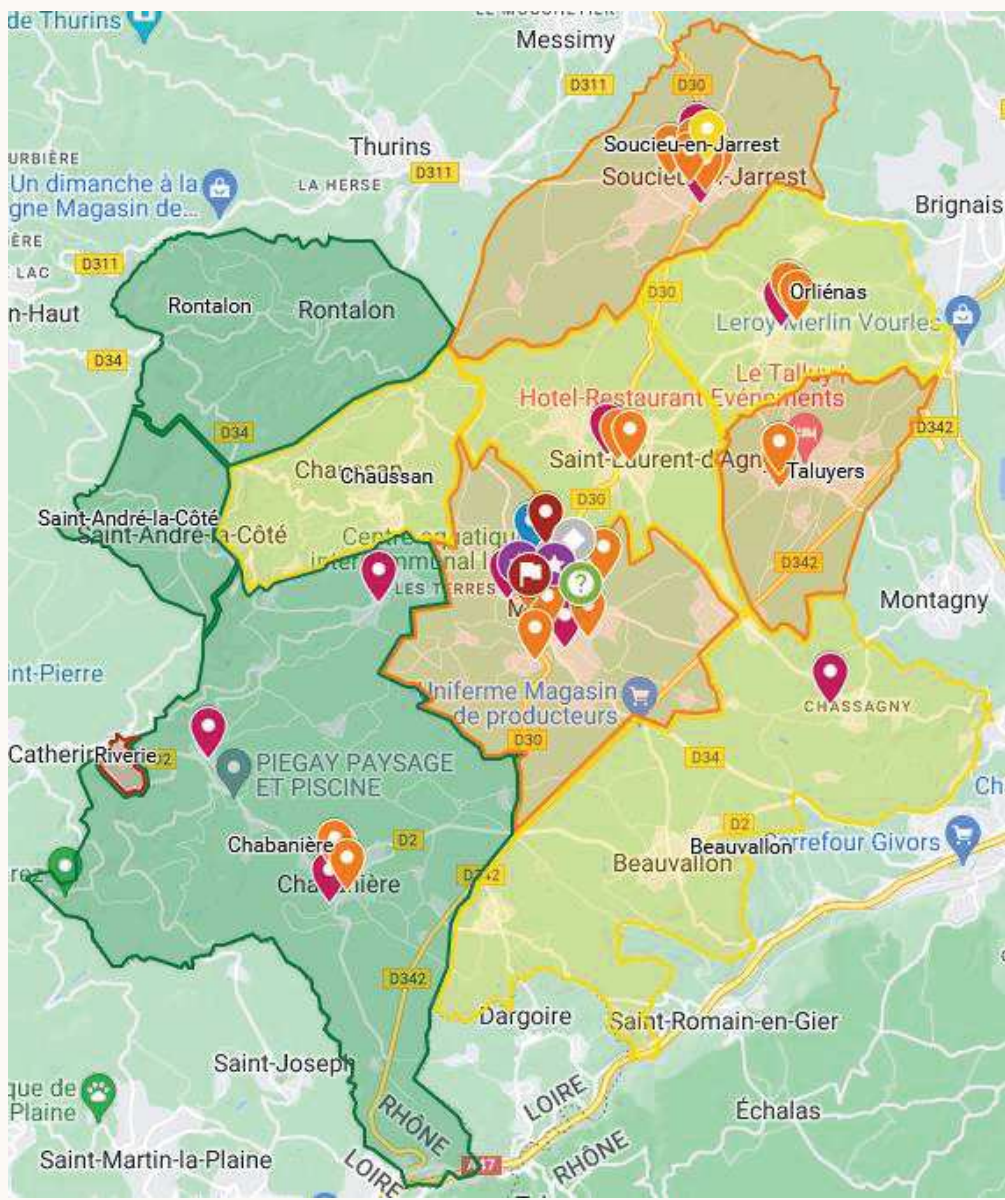
Communauté de communes



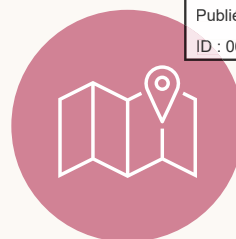
1 service de Médiation familiale à Mornant

	NOMBRE DE MESURES DE MÉDIATION FAMILIALE RÉALISÉES	NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE	NOMBRE DE SÉANCES PAYANTES RÉALISÉES	NOMBRE D'ACCORDS OBTENUS	ESTIMATION DU COÛT
Mornant	13	13	41	5	984,00 €
Communes non-signataires de la convention Médiation familiale					
Beauvallon	< 5	< 5	17	< 5	408,00 €
Chabanière	5	5	10	< 5	240,00 €
Chaussan	< 5	< 5	16	< 5	384,00 €
Orliénas	< 5	< 5	< 5	0	< 120,00 €
Rontalon	< 5	< 5	< 5	0	< 120,00 €
Soucieu-en-Jarrest	6	6	11	< 5	264,00 €
St Laurent d'Agny	< 5	5	11	0	264,00 €
Taluyers	< 5	5	9	< 5	216,00 €

Source : CAF du Rhône , 2022



Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le  
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



- 50 à 125 habitants au km<sup>2</sup>
- 150 à 250 habitants au km<sup>2</sup>
- 300 à 400 habitants au km<sup>2</sup>
- 750 à 800 habitants au km<sup>2</sup>
- France Service
- EAJE PSU
- Micro-crèches PAJE
- Relais Petite enfance (Rpe) - Itinérants
- Accueil de loisirs Périscolaires et extrascolaires
- Accueil de loisirs Adolescents
- Prestation de Service Jeunes
- Lieu d'Accueil Enfants-Parents (Laep)
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- Permanence de médiation familiale



## FICHE COMMUNALE

## BEAUVALLON

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Beauvallon		Beauvallon
POPULATION MUNICIPALE	4 074	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	82%
DENSITÉ DE POPULATION	163,9	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	91%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	0,9%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	13,1%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	12,6‰	TAUX DE CHÔMAGE	5,7%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	14,0%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	27 620 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	14,2%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	612
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	26,4%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	49%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	23,6%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	12%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	21,8%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	3%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	38,6%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	28%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	9,2%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	72%

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## CHABANIÈRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Chabanière		Chabanière
POPULATION MUNICIPALE	4 223	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	83%
DENSITÉ DE POPULATION	121,1	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	50%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	0,60%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	17,6%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	10,5‰	TAUX DE CHÔMAGE	5,4%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	12,0%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	25 070 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	13,6%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	596
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	25,8%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	45%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	27,7%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	16%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	20,9%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	2%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	35,4%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	34%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	8,8%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	67%


Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022





## FICHE COMMUNALE

## CHAUSSAN

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le   
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Chaussan		Chaussan
POPULATION MUNICIPALE	1 200	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	84%
DENSITÉ DE POPULATION	152,1	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	71%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	1,9%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	13,6%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	12,2‰	TAUX DE CHÔMAGE	6,8%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	11,9%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	25 810 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	14,8%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	170
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	32,4%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	49%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	24,4%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	9%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	16,6%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	2%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	24%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	73%

\* n.d. = donnée non disponible

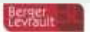
Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022





## FICHE COMMUNALE

## MORNANT

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE


	Mornant		Mornant
POPULATION MUNICIPALE	6 238	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	84%
DENSITÉ DE POPULATION	395,8	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	89%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	1,9%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	22,7%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	9,6‰	TAUX DE CHÔMAGE	6,3%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	9,7%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	26 300 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	12,1%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	997
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	26,6%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	47%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	29,3%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	17%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	22,2%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	3%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	30,5%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	38%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	8,4%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	59%

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## ORLIÉNAS

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Orliénas		Orliénas
POPULATION MUNICIPALE	2 549	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	85%
DENSITÉ DE POPULATION	244,6	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	86%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	1,5%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	17,1%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	12,1‰	TAUX DE CHÔMAGE	6,3%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	11,6%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	28 730 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	11,3%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	369
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	28,1%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	50%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	27,5%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	13%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	21,6%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	3%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	37,7%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	27%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	5,2%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	69%

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## RIVERIE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Riverie		Riverie
POPULATION MUNICIPALE	334	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	89%
DENSITÉ DE POPULATION	795,2	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	100%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	1,6%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	12,8%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	10,6‰	TAUX DE CHÔMAGE	8,0%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	12,4%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	26 370 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	10,6%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	35
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	39,6%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	34%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	28,4%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	23%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	9,1%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	4%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	37%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	71%


\* n.d. = donnée non disponible

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## RONTALON

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
Reçu en préfecture le 26/09/2024  
Publié le   
ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Rontalon		Rontalon
POPULATION MUNICIPALE	1 160	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	94%
DENSITÉ DE POPULATION	91,6	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	51%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	-0,6%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	22,3%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	12,1‰	TAUX DE CHÔMAGE	4,9%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	14,2%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	24 240 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	12,4%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	171
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	30,5%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	45%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	24,0%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	19%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	18,9%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	3%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	33%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	62%

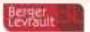
\* n.d. = donnée non disponible

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Saint-André-la-Côte		Saint-André-la-Côte
POPULATION MUNICIPALE	283	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	86%
DENSITÉ DE POPULATION	59,3	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	67%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	-0,1%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	20,7%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	11,2‰	TAUX DE CHÔMAGE	7,2%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	8,2%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	25 680 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	15,5%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	35
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	29,9%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	34%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	29,9%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	18%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	16,5%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	0%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ-INSERTION	33%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	n.d.	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE-JEUNESSE	62%


\* n.d. = donnée non disponible

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## SAINT-LAURENT-D'AGNY

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE


	Saint-Laurent-d'Agny		Saint-Laurent-d'Agny
POPULATION MUNICIPALE	2 129	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	86%
DENSITÉ DE POPULATION	201,8	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	83%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	0,2%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	13,5%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	9,9‰	TAUX DE CHÔMAGE	5,9%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	9,6%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	28 170 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	10,9%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	309
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	29,8%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	46%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	31,5%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	13%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	18,3%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	3%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	34,3%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ-INSERTION	30%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	4,6%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE-JEUNESSE	69%

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## FICHE COMMUNALE

## SOUCIEU-EN-JARREST

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Soucieu-en-Jarrest		Soucieu-en-Jarrest
POPULATION MUNICIPALE	4 613	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	84%
DENSITÉ DE POPULATION	324,9	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	72%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	1,4%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	13,4%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	13,0‰	TAUX DE CHÔMAGE	5,6%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	12,1%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	26 710 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	14,0%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	725
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	27,7%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	51%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	27,6%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	14%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	18,7%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	2%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	39,1%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ-INSERTION	30%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	9,3%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE-JEUNESSE	70%


Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022





## FICHE COMMUNALE

## TALUYERS

Envoyé en préfecture le 26/09/2024  
 Reçu en préfecture le 26/09/2024  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

	Taluyers		Taluyers
POPULATION MUNICIPALE	2 637	PART DE COUPLES AVEC ENFANTS AVEC DEUX ACTIFS OCCUPÉS PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANTS	82%
DENSITÉ DE POPULATION	326	PART DE FAMILLES MONOPARENTALES ACTIVES OCCUPÉS PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES	94%
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020	0,7%	PART D'ACTIFS QUI TRAVAILLENT DANS LA COMMUNE	13,7%
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020 ( EN POUR 1 000 HABITANTS )	10,9‰	TAUX DE CHÔMAGE	6,9%
PART DE MOINS DE 3 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	11,8%	MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION	28 260 €
PART DES 3 ANS À MOINS DE 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	13,4%	NOMBRE D'ALLOCATAIRES	366
PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	26,7%	TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF	47%
PART DES 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	25,7%	PART D'ALLOCATAIRES À BAS REVENUS	13%
PART DES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	22,3%	PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS AVEC UN QF INFÉRIEUR À 400 €	2%
PART DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES	32,8%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ – INSERTION	25%
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMIS LES MÉNAGES	9,7%	PART D'ALLOCATAIRES AVEC UNE PRESTATION VERSÉE AU TITRE DE L'ENFANCE – JEUNESSE	66%

Source : INSEE, RP2014 et RP2020 et Caf du Rhône, Table SID FR2 au 31/12/2022



## LES FICHES THEMATIQUES

### Thématique : Petite Enfance

#### Constats

#### Eléments du diagnostic partagé

La compétence petite enfance est une compétence intercommunale. Elle se décline actuellement par un ensemble de services pour les familles.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) rentrant en application en janvier 2025, une mise à jour juridique sera nécessaire afin d'être en phase avec les nouveaux termes de la réglementation. La Copamo remplit déjà, et depuis de nombreuses années, le cahier des charges demandé dans la nouvelle loi sur le SPPE. La Copamo élabore la politique petite enfance et gère en direct ou délègue à des partenaires la mise en œuvre de cette politique.

#### ➤ Relais Petite Enfance itinérant (RPEI) :

Trois animatrices de relais (2.5 ETP) couvrent la totalité du territoire sur lequel 227 assistantes maternelles agréées étaient en activité en 2023.

Cette même année, 281 temps collectifs ont été proposés avec 1 813 assistantes maternelles présentes (116 assistantes maternelles différentes).

972 familles différentes ont fait appel à l'un des services du RPEI (téléphone, mail, RDV), ce qui représente 1 263 contacts au total.

185 assistantes maternelles différentes ont fait appel au moins à l'un des services du relais (téléphone, mail, RDV, temps collectifs).

74 assistantes maternelles ont bénéficié d'un départ en formation continue.

#### Assistants Maternels (AM)/ gardes à domicile :

- Information sur les conditions d'accès au métier d'AM
- Information sur le droit du travail
- Accompagnement à la professionnalisation
- Mise en relation de l'offre et de la demande (faire le lien entre les demandes des familles et les disponibilités des assistants maternels)
- Soutien et accompagnement lors de situations de conflit avec les parents employeurs
- Soutien et conseils (éducatifs, pédagogiques, santé...) liés à l'accueil des enfants

#### Familles :

- Accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil
- Soutien et accompagnement dans leur rôle d'employeur et informations sur le droit du travail
- Soutien à la parentalité et accompagnement lors de situations de conflit avec leur salarié

#### Enfants :

- Favoriser la socialisation des enfants âgés de 0 à 6 ans
- Favoriser le développement des jeunes enfants en leur proposant des activités et des jeux adaptés à leurs compétences et leur âge
- Veiller à leur bien-être et à leur sécurité

**Ressources :**

- ✓ Proposition de temps administratifs tous les jours de la semaine, afin de répondre aux demandes du public faites par téléphone, mail, et rendez-vous en présentiel.
- ✓ Mise en place de listes d'assistants maternels avec leurs disponibilités à jour.
- ✓ Animation de temps collectifs tous les matins, à raison d'une fois tous les 15 jours sur chaque commune du territoire de la Copamo et aide au départ en formation des AM.
- ✓ Ateliers avec intervenants extérieurs auprès des assistants maternels et des enfants.
- ✓ Organisation de conférences à thème chaque année en fonction des besoins des assistants maternels et des familles.
- ✓ Partage régulier d'informations juridiques, éducatives par mails mais aussi lors de réunions d'informations, webinaires....

➤ **Guichet unique : Passerelle Enfance**

Dispositif central de la petite enfance, ce point d'information et d'inscription unique, a été créé par la Copamo afin de centraliser les demandes des familles du territoire concernant leurs besoins en modes d'accueil petite enfance.

Il permet d'avoir un suivi de la demande de mode de garde de la famille, qu'il soit en accueil collectif public/privé ou en accueil individuel.

Cet accompagnement permet aux familles de faire un véritable choix sur le mode de garde pour leur enfant.

**Ressources :**

- ✓ Permanences téléphoniques/mails et proposition de rendez-vous tous les jours (du L au V).
- ✓ 4 commissions crèche au cours de l'année.
- ✓ Distribution du guide petite enfance de la Copamo pour informer les familles sur les différents modes de garde existants et les différents partenaires Petite Enfance du territoire.

➤ **Les crèches intercommunales**

10 crèches intercommunales réparties sur l'ensemble du territoire proposent 177 places de garde collective aux familles.

La gestion de ces crèches a fait l'objet d'une procédure de Délégation de Service Public dont le gestionnaire est actuellement l'association Acolea. Un cahier des charges a été défini de manière très précise afin de cadrer la pédagogie souhaitée et développée dans les crèches. Un travail régulier est opéré entre la coordinatrice petite enfance et la responsable d'Acolea pour vérifier régulièrement la qualité d'accueil proposée aux enfants et aux familles.

Un travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap est effectué dans chaque crèche avec la présence d'un professionnel (compagnon thérapeutique).



➤ **Les crèches privées**

5 micro-crèches privées se sont implantées sur notre territoire et font l'objet d'un suivi et de lien régulier avec la coordinatrice petite enfance. Leur implantation est importante pour l'augmentation et la diversité de l'offre de garde sur le territoire, élargissant ainsi les possibilités des familles.

L'objectif de ce projet partenarial est de les impliquer encore davantage à nos réflexions et nos modes d'interventions sur le terrain.

➤ **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

Ouvert en mars 2018, ce lieu permet un véritable accompagnement à la parentalité. C'est une nouvelle dimension éducative qui est proposée par cet équipement qui complète l'offre de services aux familles du territoire.

Cet équipement a aussi permis de développer de nouveaux partenariats avec des acteurs de la petite enfance qui participent à la fois à l'équipe accueillante du LAEP mais aussi au comité de pilotage.

➤ **Centre de loisirs Maternel 3-4 ans**

Ouvert en 2022, ce lieu permet de proposer aux familles un accueil de loisirs adapté et spécialisé aux enfants de 3-4 ans du territoire

**Enjeux**

- Veiller à garder un équilibre entre les différents modes de garde (crèches publiques, crèches privées, assistants maternels, gardes à domicile) et à proposer une politique petite enfance avec des valeurs communes (Service Public de la Petite Enfance).

**Objectifs**

- Proposer un travail en partenariat avec toutes les structures petite enfance.
- Proposer aux familles un mode de garde adapté et un accompagnement qui correspond à leurs attentes et besoins.
- Recenser les besoins et l'offre disponible sur le territoire.
- Proposer un soutien aux professionnels (assistants maternels et gardes à domicile) et aux familles au niveau administratif et pédagogique.
- Planifier le développement des modes d'accueil et en soutenir la qualité.
- Accompagner la professionnalisation des assistants maternels pour offrir un mode de garde de qualité.
- Contribuer à l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages et leur socialisation.

**Réalisations à conduire**

Date début-Date butoir de réalisation

Maintenir la qualité de l'offre d'accueil dans les équipements collectifs : liens réguliers avec les directrices des crèches publiques, réunions

Durée de la CTG 2024-2028

	régulières avec la responsable d'Acolea (e 1 fois par trimestre), réunions biannuelles de l'ensemble des directrices de crèches publiques/privées et le RPEI.	
	Augmenter l'offre de garde collective d'ici 2026 : agrandissement d'une crèche à Orliénas (construction d'un bâtiment neuf) passant de 12 à 24 berceaux en septembre 2025 ; construction d'une nouvelle crèche sur Taluyers avec 18 berceaux prévus pour septembre 2026.	2025-2026
	Mutualiser les moyens existants pour optimiser la gestion des équipements : mutualisation des salles et du matériel entre le RPEI et les accueils périscolaires.	Janvier 2024
	Promouvoir le métier d'assistant maternel afin de maintenir une offre de garde individuelle suffisante : vidéos de promotion sur YouTube et les réseaux sociaux, articles sur les journaux locaux des communes, article dans la gazette de la Copamo, accompagnement de projets d'installation de MAM (Maison d'Assistants Maternels)	Durée de la CTG 2024-2028
	Maintenir et renforcer la plateforme Handicap (Actions transverses sur plusieurs thématiques CTG )	Janvier 2024
	Maintenir le guichet unique « passerelle enfance »	Janvier 2024
	Développer l'offre de service de la parentalité par une délocalisation du LAEP	Janvier 2025
	Réserver des berceaux dans plusieurs crèches dans le cadre du dispositif VIPS (Crèche à Vocation Insertion Professionnelles et Sociales)	2025
	Equilibrer l'offre de places de garde privées et publiques	Janv 2024
	Ouvrir un deuxième centre de loisirs maternel 3-4 ans sur le territoire	Sept 2025
	Intégrer le guichet unique au RPEI : le poste d'assistante de Passerelle enfance est donc intégré à l'équipe du RPEI depuis janvier 2024.	Durée de la CTG 2024-2028
<b>Territoire d'intervention</b>	11 communes faisant parties de la Copamo (15 villages)	

Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité d'accueil dans les EAJE : niveau d'exigence technique du personnel</li><li>• Taux de fréquentation des différents équipements</li><li>• Pourcentage de satisfaction des parents</li><li>• Augmentation du nombre d'assistants maternels du territoire</li></ul>
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité de pilotage CTG (fréquence : 1 fois par an)</li><li>• Commission d'instruction « Solidarités et vie sociale »</li><li>• Groupe de travail Petite enfance</li><li>• COFIL RPEI</li><li>• Bilans mensuels et annuels avec Acolea</li></ul>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CAF (principal financeur, organisation de temps de travail pour les animatrices de RPEI)</li><li>• La PMI (rencontres avec les puéricultrices pour échanger sur le travail des assistants maternels, familles en difficulté, questionnements sur des enfants en temps collectifs...)</li><li>• Les communes de la Copamo (mise à disposition des salles pour les temps collectifs, participation à la communication sur l'actualité du RPEI)</li><li>• Le LAEP (participation aux permanences d'accueil et réunions d'équipe)</li><li>• Les autres RPE du secteur</li><li>• Les bibliothèques du territoire.</li></ul>

**Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil d**  
(À intégrer en annexe de la fiche petite enfance des Conventions Territoriales Globales)

### Éléments de cadrage

- **Loi pour le plein emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 - Article 17.** Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant

Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont compétentes pour :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
4. Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est établi et périodiquement actualisé par l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Son contenu doit être compatible avec celui du schéma départemental des services aux familles et sa durée d'application doit être cohérente avec celle de ce dernier.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévoit notamment les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées.

Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Le schéma ainsi que ses actualisations sont transmis au comité départemental des services aux familles dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Sont réalisés et transmis au même comité un bilan intermédiaire et un bilan final de la mise en œuvre du schéma.

- **Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027**

Le rôle des Conventions Territoriales Globales est appelé à se renforcer vis-à-vis des collectivités pour déployer le service public de la petite enfance. Ainsi, sans remettre en cause l'échelon auquel a été conclue la CTG, le schéma de maintien et développement de l'offre d'accueil porté par les autorités organisatrices s'intégrera dans leur CTG.

### Etat de l'offre d'accueil petite enfance

	Année de référence	
Taux de couverture petite enfance	2021	<b>56,9</b>
Nombre de places d'accueil formel proposées	2021	<b>618</b>
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2021	<b>1086</b>
Nombre de places d'EAJE PSU	2023	<b>177</b>
Nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité	2023	<b>177</b>
Nombre de places MC PAJE	2023	<b>58</b>
Nombre d'assistants maternels agréés en activité	2022	<b>240</b>

### Trajectoire de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2027

Nombre de places d'accueil formel proposées visées en 2027 (trajectoire calculée avec l'aide de la Caf afin d'atteindre 59,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans)	<b>660, soit + 42 places</b>
Dont nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité, visées en 2027	<b>207</b>

### Nombre de places soutenues par la collectivité

2023 (point de départ)	2024 (cible)	2025 (cible)	2026 (cible)	2027 (cible)
<b>177</b>	<b>177</b>	<b>189</b>	<b>207</b>	<b>207</b>

N.B. Le nombre de places éligibles au bonus « trajectoire de développement » sont les places soutenues dans le cadre d'une CTG et bénéficiant à ce titre du bonus « territoire CTG », supplémentaires en 2025, 2026 et 2027, par rapport à 2023.

Si > 4 % de places supplémentaires : 100 €, si > 8 % supplémentaire : 200 € et si > 12 % de places supplémentaires : 300 €.

### Actions de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2026

Actions relatives au maintien de l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de réaménagement et réorganisation des agréments sur les EAJE (superficie des dortoirs en lien avec les normes PMI) EAJE Pomme Reinette, EAJE Fifrelous et EAJE Ribambelle.</b></li> <li>• <b>Réflexion projet MAM</b></li> <li>• <b>Agrandissement EAJE Soucieu-en-Jarrest pour remise aux normes.</b></li> </ul>
Actions relatives au développement de l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agrandissement EAJE Orliénas (24 berceaux au lieu de 12) en sept 2025</b></li> <li>• <b>Construction nouvel EAJE de 18 berceaux sur Taluyers en sept 2026</b></li> </ul>



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Actions relatives à l'information des familles sur l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>RPE + guichet unique</b></li><li>• <b>Site internet Copamo</b></li><li>• <b>Guide Petite enfance</b></li></ul>
Actions relatives à l'accessibilité des familles à l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ouverture toute la semaine du RPE, situé au RDC du siège de la Copamo (facilitant l'accessibilité) pour effectuer les missions qui incombent au RPE (Informations et accompagnement personnalisé aux familles et aux professionnelles).</b></li><li>• <b>Communication du service (permanences téléphoniques et physiques)</b></li></ul>
Moyens mis en œuvre et mobilisés pour la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2,5 ETP sur RPE ; 0,8 ETP sur Guichet unique ; 0,5 ETP Coordination</b></li><li>• <b>Investissement financier, travaux EAJ</b></li><li>• <b>COPIL et Groupe de travail (élus, PMI, CAF)</b></li></ul>

**Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil d**  
(À intégrer en annexe de la fiche petite enfance des Conventions Territoriales Globales)

### Eléments de cadrage

- **Loi pour le plein emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 - Article 17.** Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant

Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont compétentes pour :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
4. Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est établi et périodiquement actualisé par l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Son contenu doit être compatible avec celui du schéma départemental des services aux familles et sa durée d'application doit être cohérente avec celle de ce dernier.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévoit notamment les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées.

Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Le schéma ainsi que ses actualisations sont transmis au comité départemental des services aux familles dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Sont réalisés et transmis au même comité un bilan intermédiaire et un bilan final de la mise en œuvre du schéma.

- **Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027**

Le rôle des Conventions Territoriales Globales est appelé à se renforcer vis-à-vis des collectivités pour déployer le service public de la petite enfance. Ainsi, sans remettre en cause l'échelon auquel a été conclue la CTG, le schéma de maintien et développement de l'offre d'accueil porté par les autorités organisatrices s'intégrera dans leur CTG.

### Etat de l'offre d'accueil petite enfance

	Année de référence	
Taux de couverture petite enfance	2021	56,9
Nombre de places d'accueil formel proposées	2021	618
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2021	847
Nombre de places d'EAJE PSU	2023	177
Nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité	2023	177
Nombre de places MC PAJE	2023	58
Nombre d'assistants maternels agréés en activité	2022	240

### Trajectoire de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2027

Nombre de places d'accueil formel proposées visées en 2027 (trajectoire calculée avec l'aide de la Caf afin d'atteindre 59,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans)	<b>660, soit + 42 places</b>
Dont nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité, visées en 2027	<b>207</b>

### Nombre de places soutenues par la collectivité

2023 (point de départ)	2024 (cible)	2025 (cible)	2026 (cible)	2027 (cible)
<b>177</b>	<b>177</b>	<b>189</b>	<b>207</b>	<b>207</b>

N.B. Le nombre de places éligibles au bonus « trajectoire de développement » sont les places soutenues dans le cadre d'une CTG et bénéficiant à ce titre du bonus « territoire CTG », supplémentaires en 2025, 2026 et 2027, par rapport à 2023.

Si > 4 % de places supplémentaires : 100 €, si > 8 % supplémentaire : 200 € et si > 12 % de places supplémentaires : 300 €.

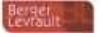
### Actions de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2026

Actions relatives au maintien de l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de réaménagement et réorganisation des agréments sur les EAJE (superficie des dortoirs en lien avec les normes PMI) EAJE Pomme Reinette, EAJE Fifrelous et EAJE Ribambelle.</b></li> <li>• <b>Réflexion projet MAM</b></li> <li>• <b>Agrandissement EAJE Soucieu-en-Jarrest pour remise aux normes.</b></li> </ul>
Actions relatives au développement de l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agrandissement EAJE Orliénas (24 berceaux au lieu de 12) en sept 2025</b></li> <li>• <b>Construction nouvel EAJE de 18 berceaux sur Taluyers en sept 2026</b></li> </ul>

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Actions relatives à l'information des familles sur l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>RPE + guichet unique</b></li><li>• <b>Site internet Copamo</b></li><li>• <b>Guide Petite enfance</b></li></ul>
Actions relatives à l'accessibilité des familles à l'offre d'accueil petite enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ouverture toute la semaine du RPE, situé au RDC du siège de la Copamo (facilitant l'accessibilité) pour effectuer les missions qui incombent au RPE (Informations et accompagnement personnalisé aux familles et aux professionnelles).</b></li><li>• <b>Communication du service (permanences téléphoniques et physiques)</b></li></ul>
Moyens mis en œuvre et mobilisés pour la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>2,5 ETP sur RPE ; 0,8 ETP sur Guichet unique ; 0,5 ETP Coordination</b></li><li>• <b>Investissement financier, travaux EAJ</b></li><li>• <b>COPIL et Groupe de travail (élus, PMI , CAF)</b></li></ul>



# LES FICHES THEMATIQUES

## Thématique :

### Enfance 3/ 11 ans

#### Constats

#### Éléments du diagnostic partagé

La compétence enfance de la Copamo se décline entre la mise en place de plusieurs Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) déclarés et répartis sur le territoire de l'intercommunalité et le nouveau PEDT intercommunal, effectif depuis janvier 2023.

Depuis 2014, la gestion des ACM intercommunaux est confiée à la Société Publique Locale Enfance en Pays Mornantais (SPL EPM). Une Délégation de Service Public fixe le cadre de fonctionnement, le projet éducatif et l'évaluation des différents ACM sont présentés chaque année en Conseil communautaire.

Une population en légère augmentation avec de nombreuses familles biactives (84% des couples) présentes sur le territoire et qui recherchent des modes d'accueils adaptés pour la garde de leurs enfants, avec une amplitude horaire suffisante.

Les enfants âgés de 3 à 11 ans représentent plus de 40% des 0-25 ans.

Le territoire étant vaste et étendu, les élus ont souhaité veiller à ce que les structures d'accueil soient bien réparties tout en garantissant une optimisation budgétaire.

#### Ressources :

5 ACM sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires, dont un accueil maternel pour les enfants de 3-4 ans.

Les ACM sont proposés à tous les enfants du territoire avec une spécificité d'accueil pour les enfants en situation de handicap, notamment par un renfort d'animateurs supplémentaires dans les équipes et une formation adaptée, organisée par l'association « 2 p'tits pas pour demain », présente sur le territoire. Ce renfort est aussi mis en place au niveau des accueils périscolaires des communes qui en font la demande.

Des temps de coordination sont prévus avec les différents acteurs et partenaires afin d'adapter les demandes et les projets au fur et à mesure des besoins.

Les communes se sont investies dans les projets éducatifs. Certaines disposaient déjà d'un PEDT communal qui a été transformé en PEDT Intercommunal accompagné d'un Plan mercredi, validés en 2023.

Ce sont ces nouveaux outils qui seront utilisés par l'intercommunalité pour assurer une cohérence de la coordination éducative sur l'ensemble du territoire.

#### Enjeux

- Développer un mode de garde éducatif de qualité pour tous les enfants du territoire.
- Développer une cohérence éducative entre les acteurs et partenaires du territoire.

<p style="text-align: center;"><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux familles d'organiser la vie de leur enfant dans un cadre sécurisé et règlementé.</li> <li>• Contribuer au développement personnel de l'enfant et l'accompagner dans la découverte de son environnement.</li> <li>• Contribuer à la construction d'une culture partagée sur les thématiques liées à l'enfance.</li> <li>• Renforcer la coordination entre les acteurs et les partenaires.</li> <li>• Harmoniser les instances communales et Intercommunales liées au PEDT et Plan Mercredi</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Actions</b></p>	<b>Réalisations à conduire</b>	<b>Date début-Date butoir de réalisation</b>
	Maintenir les effectifs et des ACM	Durée de la CTG 2024-2028
	Maintenir les formations pour l'accueil des enfants en situation de handicap.	Durée de la CTG 2024-2028
	Pérenniser les accueils et dispositifs liés au handicap.	Durée de la CTG 2024-2028
	Organiser des rencontres de territoire avec les partenaires et acteurs concernés.	Durée de la CTG 2024-2028
	Ouvrir un deuxième centre de loisirs maternel 3-4 ans sur le nord du territoire.	Sept 2025
	Développer des priorités dans le cadre du PEDT Intercommunal	Mars 2024
	Intégrer des activités de la MJC de Soucieu en Jarrest comme offre complémentaire Enfance	2024/2025
<p style="text-align: center;"><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>L'ensemble des ACM, ainsi que les accueils périscolaires des communes du territoire, soit les 11 communes constituant la Copamo (15 villages).</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'heures de fréquentation annuelle des enfants dans les ACM.</li> <li>• Nombre total de places d'ACM ouvertes sur le territoire.</li> <li>• Bilan annuel présenté par la SPL EPM aux élus du Conseil communautaire.</li> <li>• Nombre de cessions de formation au BAFA et nombre d'animateurs formés par la SPL EPM.</li> <li>• Participation aux COTECH pour le PEDT Intercommunal.</li> <li>• Nombre de COTECH et COPIL PEDT intercommunal réalisés.</li> <li>• Enquête de satisfaction des familles</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Pilotage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de travail et de pilotage enfance/jeunesse</li> <li>• Comité de pilotage CTG</li> <li>• Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale »</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité de pilotage PEDT intégrant les professionnels périscolaires, parents d'élèves, SDJES69 et DRAJES.</li></ul>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les 11 communes du territoire de la Copamo (15 villages)</li><li>• La SPL Enfance en Pays Mornantais</li><li>• La CAF</li><li>• La PMI</li><li>• La DSDEN</li><li>• La SDJES69</li><li>• La DRAJES</li></ul>

## Thématique : Jeunesse

### Constats

### Eléments du diagnostic partagé

Selon les statistiques 2020 :

- Les moins de 15 ans représentent 20,3% de la population du territoire de la Copamo
- Les 15-29 ans représentent 14,6% de la population : en baisse par rapport à 2015 où ils étaient 16%.

Le territoire étant vaste et étendu, les services publics concernant l'ensemble du public Jeunes, et notamment ceux liés à l'emploi et l'insertion, sont du coup très éloignés. Pour garder de la proximité, des permanences sont proposées aux jeunes dans le cadre de France Services et des permanences associées, située à la Copamo à Mornant et à la SPL EPM dans le cadre de l'accueil IJ (Information Jeunesse) au Clos Fournereau, à Mornant.

Les besoins se situent à plusieurs niveaux en fonction de la tranche d'âge. La politique intercommunale repose sur trois piliers essentiels : les loisirs, l'accompagnement des jeunes et l'insertion professionnelle.

La politique Jeunesse intercommunale se décline en plusieurs axes :

- Information Jeunesse (11 – 30 ans) : jobs, métiers, études et formations, stages, loisirs. Internet est le premier vecteur d'information en termes de disponibilité et de gratuité, mais pour la vérification de l'information, les jeunes se tournent plus facilement vers des adultes (entourage ou professionnels) ou des structures.
- Mobilité : un des besoins le plus exprimé par le public 12-25 concerne la mobilité et les transports en commun restreints sur le territoire.
- Citoyenneté : développement de projets citoyens et d'engagement dans le cadre de la nouvelle politique jeunesse intercommunale, favorisant l'autonomie et la responsabilisation des jeunes : co-gestion d'un nouveau tiers-lieu avec les jeunes.
- Loisirs : retour des espaces jeunes aux communes qui sont en réflexion sur leurs nouveaux projets en direction de la jeunesse.
- Insertion professionnelle : partenariat fort avec la mission locale intercommunale d'Oullins et recherche de nouveaux liens avec celle de Givors pour les communes de Beauvallon et Chabanière.
- Partenariat avec Sud-Ouest Emploi.

#### Ressources :

- ✓ Plus de 350 associations réparties sur l'ensemble du territoire.
- ✓ 1 Structure d'Information Jeunesse (SIJ) intercommunale (renouvellement de labellisation en cours)
- ✓ 2 Permanences avec la Mission Locale et Sud-Ouest Lyonnais au sein des locaux de France Services : les lundis et mercredis après-midi.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Animations et participation à certains projets publics du territoire.</li> <li>✓ Animations et participation à certains projets dans le collège privé du territoire.</li> <li>✓ 1 lycée privé</li> <li>✓ Des Espaces Jeunes communaux</li> <li>✓ Une MJC sur la commune de Soucieu</li> <li>✓ Un centre ressource handicap « 2 p'tits pas pour demain »</li> <li>✓ Une ludothèque intercommunale</li> </ul>	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une politique jeunesse globale sur le territoire en concertation avec les communes.</li> </ul>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la citoyenneté par la mise en place de structures locales : SIJ, Espaces Jeunes communaux, missions locales et de dispositifs locaux : Pass' Ados, Sacs Ados, jobs d'été, bourse aux projets solidarité et humanitaire...</li> <li>• Favoriser la prise d'initiative et d'autonomie par la co-gestion d'un nouveau tiers-lieu.</li> <li>• Contribuer à la construction d'une culture partagée avec les acteurs et partenaires du territoire sur les thématiques jeunesse.</li> </ul>	
Actions	<b>Réalisations à conduire</b>	<b>Date début-Date butoir de réalisation</b>
	Créer un tiers-lieu en co-gestion	2025
	Renouveler la labellisation IJ	2024/ 2025
	Poursuivre les différents dispositifs dans le cadre de l'IJ : jobs d'été, Pass' Ados, Sacs Ados, projet humanitaire...	Durée de la CTG 2024-2028
	Poursuivre les séjours 11-17 ans	Durée de la CTG 2024-2028
	Mettre en place des projets Jeunes (citoyenneté, engagement dans la vie locale, solidarité ...)	Durée de la CTG 2024-2028
	Créer un accueil Jeune déclaré à la SDJES69	Sept 2024
	Démarrer des projets Citoyenneté et les permanences dans les deux collèges	Sept 2024
	Poursuivre le dispositif « promeneur du net », refonte de la PS Jeunes.	Durée de la CTG 2024-2028
Territoire d'intervention	L'ensemble des communes de la Copamo et des différents opérateurs qui œuvrent pour ce public	



<p>Indicateurs de suivi et de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes reçus dans les espaces jeunes)</li> <li>• Développement et accompagnement d'au moins 2 projets Jeunes par an</li> <li>• Obtention de la labellisation Information Jeunesse.</li> <li>• Qu'au moins 20% des jeunes ayant sollicité un job d'été en obtiennent un</li> <li>• 2 rencontres de territoire sur la thématique jeunesse.</li> </ul>
<p>Pilotage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail enfance-jeunesse</li> <li>• Comité de pilotage CTG</li> <li>• Commission d'instruction « Solidarités et Vie sociale »</li> <li>• COPIL jeunesse et CTG.</li> </ul>
<p>Partenaires mobilisés</p>	<p>Tous les acteurs et partenaires du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La SPL Enfance en Pays Mornantais via la Structure Information Jeunesse</li> <li>• les services « Jeunesse » des commune</li> <li>• les missions locales ML SOL et MIFIVA</li> <li>• SDJES69</li> <li>• Les collègues</li> </ul>

## Thématique : Parentalité

### Constats

### Éléments du diagnostic partagé

84% des couples avec enfants de la Copamo sont des couples biactifs. Les familles monoparentales représentent 8.1% des ménages.

83% des allocataires résidants dans une commune de la Copamo sont en situation d'emploi. Les situations de chômage et d'inactivité concernent 15% des allocataires. La part des allocataires isolés a augmenté au sein de la Copamo.

Les familles ont fait le choix de vivre ici pour privilégier une qualité de vie : des habitations individuelles, un environnement rural, des communes de petites tailles et la proximité des principales métropoles : Lyon et Saint Etienne ; bassins d'emplois principaux des familles. Issues majoritairement d'agglomérations urbaines, en venant s'installer sur notre territoire, ces familles sont en attente du même niveau de service en proximité (commerces, modes de garde, scolarisation). La distance entre les villages est faible mais suffisante pour faire vivre un sentiment d'isolement à certaines familles.

La part d'actifs de la Copamo qui travaillent dans une autre commune de résidence atteint 83.4%. Ces actifs sont donc sujets aux migrations pendulaires. La distance des trajets domicile-travail étant importante, le temps passé dans les déplacements a un impact sur la durée et la qualité de la vie en famille. Cela crée également des difficultés pour le parent resté au domicile afin de s'occuper du jeune enfant ou de la fratrie (congé maternité, congé parental à temps partiel ou temps plein à courte ou longue durée).

En effet, ce parent se retrouve seul avec le ou les enfants pendant de longues heures. Si des questionnements, des doutes ou des difficultés éducatives surviennent, il doit les affronter par lui-même. Le conjoint ayant effectué sa journée de travail puis un trajet souvent fatiguant, se trouvant peu disponible à son retour, un éloignement relationnel au sein du couple peut s'instaurer, la réalité de chacun étant bien différente et le temps pour échanger sur cela étant limité.

#### Ressources :

- Un lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal : Planète Familles.

Ce lieu propose aux parents et aux enfants jusqu'à 6 ans, un accueil gratuit et anonyme, 4 matinées par semaine. Depuis son ouverture en janvier 2018, le LAEP ne cesse de voir augmenter sa fréquentation.

En 2018, 5 familles par jours en moyenne le fréquentaient, en 2019 ce sont 9 familles par jour, soit 18 personnes en moyenne. La période du confinement lié au Covid a fortement impacté la fréquentation du LAEP comme de nombreuses structures du territoire. Mais depuis 2022, la fréquentation ne cesse d'augmenter pour atteindre certains jours 30 personnes par matinée. De nombreuses familles viennent une à deux fois par semaine, ce qui fait la preuve que le lieu leur apporte ce qu'elles attendent : un espace de socialisation, pour les adultes, pour les enfants, mais aussi une écoute bienveillante et un soutien dans toutes les étapes de la vie, que les familles peuvent traverser dans leur parentalité.

L'équipe du LAEP se compose de 13 à 15 accueillantes issues de différents domaines professionnels (5 professionnels d'Acolea, 2 professionnels de l'éducation et du jeu, 5 bénévoles issus de domaines liés au soin ou l'éducatif.)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travailleurs sociaux Caf développent des actions collectives sur le thème de la parentalité et de l'insertion. Dans le cadre de l'accompagnement individuel, il ressort une majorité de situations accompagnées sur le thème de la séparation.</li> <li>Un service de médiation familiale intercommunal.</li> </ul> <p>Ce service a été créé en 2020 et s'appuie sur une médiatrice familiale diplômée. Par l'action conjointe des différents partenaires et structures, des actions d'accompagnement et de prévention viendront en soutien de toutes les parentalités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Action collective sur l'arrivée d'un enfant. Conduite en 2017 sur le territoire. Cette information collective se centrait sur le thème de l'accès aux droits, de la filiation, de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Cette action a été conduite à l'initiative du service social de la Caf et de la MSA.</li> <li>Partenariat CAF/ MSA.</li> </ul> <p>Promotion de la médiation familiale auprès de 100 professionnels intervenant en milieu rural autour d'un spectacle d'improvisation en novembre 2023. La manifestation a été accueillie au sein du Théâtre Cinéma intercommunal Jean Carnet, à Mornant.</p>	
Enjeux	Renforcement et accompagnement à la parentalité sur le territoire	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner les actions et l'ensemble des acteurs sur le territoire (un service parentalité intégrant la médiation familiale, le LAEP et des actions autour de la parentalité notamment les parents en situation de handicap)</li> <li>Accompagner les familles dans la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.</li> <li>Conduire une action sur l'arrivée de l'enfant et l'articulation entre vie familiale et professionnelle ou sur le thème de la séparation.</li> <li>Développer l'offre de service de la parentalité avec des groupes de paroles pour enfants de parents séparés.</li> <li>Prévenir les risques de rupture des liens entre les parents séparés et leurs enfants.</li> <li>Créer un comité Local à la parentalité pour accompagner les acteurs qui œuvrent dans ce champ.</li> </ul>	
Actions	Réalisations à conduire	Date début-Date butoir de réalisation
	Poursuivre le LAEP intercommunal	Durée de la CTG 2024-2028
	Poursuivre le service médiation familiale sur le territoire.	Durée de la CTG 2024-2028
	Créer le Conseil Local de la Parentalité.	Janvier 2025 / septembre 2025

	<p>Impliquer les travailleurs sociaux CAF dans les actions locales existantes avec une démarche pro active en direction des habitant du territoire</p>	<p>Publié le ID : 069-246900740-20240924-CC_2024_088-DE Fin 2024- debut 2025</p>
	<p>Proposer un LAEP itinérant ou délocalisé.</p>	<p>Janvier 2025 / septembre 2025</p>
	<p>Mettre en place un groupe de paroles d'enfants de parents séparés.</p>	<p>Janvier 2025</p>
<p>Territoire d'intervention</p>	<p>L'ensemble des communes du territoire de la Copamo.</p>	
<p>Indicateurs de suivi et de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'entretiens de médiation à l'année.</li> <li>• Nb de familles suivies dans le cadre de la médiation, nb de processus réalisés, nb de séances, nb de réunions collectives, pourcentage de réduction de conflits soldés avec un accord écrit ou oral.</li> <li>• Nb d'actions à la parentalité mises en œuvre (au moins deux dans l'année).</li> <li>• Nombre d'actions collectives mises en œuvre avec l'implication des travailleurs sociaux CAF.</li> </ul>	
<p>Pilotage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de pilotage CTG,</li> <li>• Commission d'instruction « Solidarités et Vie Sociale »,</li> <li>• Comité local de la parentalité,</li> <li>• Coopérateur parentalité et CTG.</li> </ul>	
<p>Partenaires mobilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le département, via la PMI, le CPEF mais également les différents travailleurs sociaux,</li> <li>• Les accueillantes du LAEP,</li> <li>• Acolea,</li> <li>• La SPL EPM,</li> <li>• Les associations de parents d'élèves du territoire,</li> <li>• L'éducation nationale via les RASED,</li> <li>• La CAF,</li> <li>• La MSA,</li> <li>• Le ministère de la justice,</li> <li>• La MJC de Soucieu en Jarrest,</li> <li>• L'association « 2 p'tits pas pour demain »</li> </ul>	



## LES FICHES THEMATIQUES

### Thématique : Accès aux droits

#### Constats

#### Éléments du diagnostic partagé

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 juillet 2015, la Copamo a souhaité ouvrir une Maison de Services Au Public (MSAP) pour répondre aux besoins de la population du territoire.

En janvier 2020, la MSAP est devenue une Maison France Services.

Entre 2018 et 2022, le pourcentage de bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité et de l'insertion, sur le territoire de la Copamo, a augmenté de 9% passant ainsi de 22% à 31% des allocataires CAF.

A l'heure de la dématérialisation et du tout numérique, les usagers recherchent un accompagnement, une présence humaine et la possibilité de rencontrer des personnes pouvant prendre en charge leur demande.

Le guichet unique de France Services qui regroupe différents organismes en un même lieu répond donc à ce besoin.

#### Ressources :

- ✓ France Services : accueil, information de premier niveau, accompagnement dans les démarches et médiation auprès des organismes nationaux signataires de la convention : CAF – CARSAT – CPAM – MSA – France Travail – Ministère de la Justice – Ministère de l'intérieur - La Poste – DGFIP – ANAH – Chèque énergie.
- ✓ Guichet d'enregistrement de la demande de logement social.
- ✓ Permanence service Social Insertion et PMI du Département du Rhône.
- ✓ Permanence de l'association Sud-Ouest Emploi : Accompagnement des personnes en recherche d'emploi et des entreprises pour leurs recrutements, du mardi au vendredi.
- ✓ Permanence de la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais : lundis et mardis après-midi.
- ✓ Permanences de structures associatives ou organismes publics.
- ✓ Ateliers numériques à destination de tous les publics afin de leur permettre de gagner en autonomie dans leurs usages liés au numérique.

#### Enjeux

- Simplifier les interactions des usagers avec l'administration en leur permettant de réaliser plusieurs démarches en un seul endroit et donc de réduire les déplacements.
- Réduire la fracture numérique.

<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir des services publics en milieu urbain en accompagnant les habitants dans leurs démarches.</li> <li>Développer un partenariat avec des acteurs locaux : relais d'informations auprès des habitants.</li> <li>Regrouper et renforcer le maillage d'organismes publics ou associatifs au niveau local, fluidifier la prise en charge des usagers et optimiser des ressources et des services.</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p>Réalisations à conduire</p>	<p>Date début-Date butoir de réalisation</p>
	<p>Proposer aux personnes reçues en RDV une évaluation des droits sociaux</p>	<p>Janvier 2025</p>
	<p>Réorganiser et réaménager l'accueil du public dans la Maison France Service de la Copamo dans un souci de qualité et de suivi</p>	<p>Janvier 2025</p>
	<p>Partager les pratiques avec les secrétaires de mairie du territoire afin que chaque usager puisse bénéficier du même premier niveau d'information</p>	<p>Janvier 2024</p>
	<p>Développer des actions de conseil numérique : ateliers délocalisés, actions ciblées sur les démarches administratives</p>	<p>Janvier 2024</p>
	<p>Poursuivre le fonctionnement de la Maison France Service et les permanences délocalisées</p>	<p>Janvier 2024</p>
	<p>Mettre en place de nouvelles actions : ateliers, rencontres, tables rondes, portes ouvertes permettant d'informer les habitants de leurs droits</p>	<p>Janvier 2024</p>
	<p>Proposer aux personnes reçues en RDV une évaluation des droits sociaux</p>	<p>Janvier 2025</p>
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>L'ensemble des communes du territoire de la Copamo.</p>	
<p><b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux personnes reçues en RDV une évaluation des droits sociaux</li> <li>Nb de personnes fréquentant la structure et les différents services</li> <li>Nb de permanence proposées dans le cadre de France Service</li> <li>Nb d'atelier numérique mis en place</li> <li>Nb de familles suivies par les travailleurs sociaux CAF</li> <li>Nb d'actions collectives menées sur le territoire</li> <li>Nb d'aides individuelles versées</li> </ul>	
<p><b>Pilotage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de pilotage France Services</li> </ul>	

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



- Comité de Pilotage CTG
- Coopérateur CTG
- Commission d'instruction « Solidarités et vie sociale »

## Partenaires mobilisés

- Préfecture du Rhône
- 11 opérateurs nationaux à France Services
- 11 communes du territoire
- Maison du Rhône
- Partenaires proposant des permanences : France Alzheimer Rhône, MSA, Mission locale, SOE, CAUE, Soliha, Alte 69, ATMP, SOS Famille, Archipel... .

## Thématique : Accompagnement social

<p>Constats</p> <p>Éléments du diagnostic partagé</p>	<p>Un territoire en croissance démographique malgré une légère perte de vitesse. La plupart des allocataires de la Copamo sont en couple avec enfant (65%) et occupent un emploi (83%).</p> <p>Les situations de chômage et d'inactivité concernent 15% des allocataires. Les familles monoparentales représentent 8,3% des ménages. Une part plus importante d'artisans et d'agriculteurs (7% contre 3,9% à l'échelle du département), 67% des bénéficiaires du RSA de la Copamo le sont depuis plus de 2 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population plutôt favorisée mais qui tend à se fragiliser (augmentation des bénéficiaires RSA, des familles monoparentales, des allocataires bas revenus, des personnes âgées...).</li> <li>• Absence de travailleur social dans les CCAS du territoire.</li> </ul> <p>Toutes les communes disposent d'un CCAS, certains d'entre eux sont pourvus d'un agent dédié (1 seul à temps complet), mais d'autres sont animés exclusivement par les élus qui gèrent l'accueil et l'accompagnement de leurs habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de centre social ou d'outils d'animation de la vie sociale globale.</li> </ul> <p>Les travailleurs sociaux de la Caf développent une offre de soutien systématique auprès des familles ayant des enfants à charge dont un événement de la vie les rend particulièrement vulnérables. Ces événements sont : la séparation, le décès d'un conjoint, le décès d'un enfant, un impayé de loyers, un parent seul hors bénéficiaire du RSA. Ils développent des actions collectives sur le thème de la parentalité, du logement et de l'insertion en fonction des besoins du territoire</p>
<p>Enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outiller les CCAS pour répondre aux besoins et renforcer l'accompagnement social des usagers en s'appuyant sur les partenaires du territoire.</li> <li>• Repérer les besoins sociaux du territoire et y apporter des réponses adaptées.</li> <li>• Accueillir, puis accompagner les familles déplacées ukrainiennes.</li> <li>• Renforcer la proactivité du travail social Caf sur le territoire pour favoriser le recours à l'offre de soutien auprès des familles</li> </ul>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mutualisation et le partage d'informations, entre les CCAS,</li> <li>• Coordonner la création de supports et d'outils favorisant une harmonisation des pratiques,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les agents/élus des CCAS</li> <li>Accompagner la mise en place d'un parcours d'insertion cohérent des familles déplacées ukrainiennes, dans le respect de leur rythme, de leurs souhaits et de leurs potentialités</li> <li>Faire connaître les offres de services de travail social Caf auprès des partenaires du territoire</li> </ul>	
Actions	Réalisations à conduire	Date début-Date butoir de réalisation
	Coordonner et animer un réseau des CCAS, via l'organisation de rencontres d'informations et d'échanges, en lien avec l'ensemble des partenaires sociaux.	Durée de la CTG 2024-2028
	Soutien technique et orientation des CCAS, en fonction de leurs sollicitations.	Durée de la CTG 2024-2028
	Accompagnement social global des familles déplacées ukrainiennes.	Tant que les familles sont présentes sur le territoire Copamo.
	Amélioration du taux de recours à l'offre de soutien développée par les travailleurs sociaux Caf	Durée de la CTG 2024-2028
Territoire d'intervention	L'ensemble des communes de la Copamo.	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres InterCCAS.</li> <li>Nombre de GT créés pour répondre aux problématiques observées.</li> <li>Outils et projets créés.</li> <li>Nombre rdv/démarches réalisés.</li> <li>Formations agents/ élus des CCAS</li> </ul>	
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service développement social Copamo en lien avec les communes</li> <li>Coopérateur CTG.</li> <li>Commission d'instruction « Solidarités et vie sociale »</li> </ul>	
Partenaires mobilisés	<p>En fonction des sujets traités en InterCCAS, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs à vocation sociale sont amenés à participer aux rencontres pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter leur fonctionnement et les dispositifs qu'ils portent.</li> <li>Etudier les liens pouvant être avec les CCAS et le service développement social de la Copamo, dans le cadre d'un travail en réseau.</li> <li>Mettre en œuvre différents projets, au profit des habitants de la Copamo.</li> </ul>	

Parmi ces partenaires, figurent notamment

- Service social de la CAF
- MDR (polyvalence de secteur, CDESES, PMI...)
- CPTS des Côteaux rhodaniens
- Emmaüs, Restos du Cœur
- AMAD, ADMR
- 2 p'tits pas pour demain
- Sud-Ouest Emploi...

Concernant l'accompagnement social des familles déplacées ukrainiennes, la mobilisation des partenaires se fait en fonction des besoins et demandes des usagers.

Parmi ces partenaires, figurent notamment :

- le service Social CAF / MSA,
- les CCAS,
- l'association Le Mas,
- l'OFII,
- Forum Réfugiés,
- le service social scolaire et les équipes éducatives,
- France Travail / Sud-Ouest Emploi



## LES FICHES THEMATIQUES

### Thématique : Logement

#### Constats

Dans un contexte d'inflation importante des prix de l'habitat, le développement de l'offre de logement social est un enjeu important sur le territoire. Le prix du parc privé ne permet pas de loger certaines catégories de population, notamment des salariés aux revenus modestes, qui sont en difficulté pour trouver un logement à un prix abordable.

En 2023, 53% des demandeurs de logements sociaux de la Copamo avaient des ressources inférieures ou égales au plafond PLAI. Le développement d'un parc locatif social accessible à toute catégorie de population est donc déterminant pour permettre une certaine mixité sociale.

Le parc social de la COPAMO semble jouer son rôle de parc accessible car les loyers sont pleinement inférieurs à ceux du parc privé : 6,43€/m<sup>2</sup> en moyenne dans le parc social contre 10 €/m<sup>2</sup> dans le parc privé. Néanmoins malgré un effort important de construction sur ces 10 dernières années, l'offre n'est pas suffisante pour répondre aux besoins du territoire (703 logements sociaux en 2022 avec un déficit notamment de petits logements et d'offre de logements en PLAI).

La Copamo s'est également engagée, dans un nouveau PLH, pour la période 2022-2028. Pour répondre à la volonté de mieux accueillir les habitants à moyennes et faibles. La volonté affichée par ce 3<sup>e</sup> PLH est de produire 50% de logements abordables et de développer des outils pour favoriser cet objectif (modification PLU, aide à la pierre...).

Dans ce contexte, les besoins principaux portent sur :

#### **1-La poursuite d'une gestion partagée et inter partenariale de la demande de logement social**

Organiser une information claire sur le parcours du demandeur de logement

- Un guichet d'enregistrement qui permet de gérer les demandes en proximité
- Permettre l'accompagnement des personnes les plus en difficulté

La phase de diagnostic, réalisé en 2017/2018, a permis la réalisation d'un constat partagé sur un manque de visibilité de la demande de logement de la part des communes attributaires.

Au-delà du système informatique, le travail d'enquête a également permis de mettre en avant la nécessité de mieux travailler en lien avec l'ensemble des bailleurs, les communes, les services sociaux de département et l'ensemble des partenaires intervenant sur cette thématique. Il semble en effet primordial de construire une vision partagée des besoins du territoire, pour pouvoir proposer des réponses mieux adaptées

#### **2- Logement d'urgence**

La création de solutions pour répondre aux besoins urgents

#### **3- Le soutien à la production de logements locatifs sociaux**

La Copamo est engagée depuis 2008 dans le soutien à la production de logements locatifs sociaux, à travers notamment l'Habitat successifs. C'est ainsi que 248 logements locatifs sociaux ont bénéficié de son soutien financier.

Par délibération du 29 janvier 2019, le territoire a adapté les dispositifs existants dans l'objectif de renforcer l'effet levier des aides octroyées, en aidant les opérations les plus difficiles à aboutir, et en soutenant les bailleurs dans l'obtention de leurs prêts.

De ce fait, l'aide précédemment apportée à la production de logements locatifs sociaux a été ciblée sur certaines communes du territoire.

#### 4- Repérage et lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

Il s'agit de mettre en place un partenariat et une méthodologie de transfert de l'information avec les acteurs du territoire qui ont connaissance des situations d'habitat indigne et dégradé sur le territoire.

##### Ressources :

- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), élaboré en 2018, définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, et l'accompagnement des ménages en difficulté
- France Services, structure de proximité est devenu un guichet d'enregistrement de la demande de logement social et qui articule accompagnement dans les démarches administratives et centralisation de permanences de partenaires (MDR, Mission Locale ...)
- Le lien avec les communes : nomination de référents « logement social » dans les communes avec pour objectifs de former les agents, de fluidifier l'information et la prise en charge des demandes
- Le PLH et les dispositifs d'amélioration de l'Habitat : PIG et OPAH-RU
- L'animation et la coordination d'une commission de coordination permettant, notamment, d'échanger sur les situations bloquantes pour essayer de mieux prendre en compte les « situations complexes qui n'évoluent pas ».
- Service des Aides aux Familles de la Caf sur le volet de la prévention des expulsions locatives, et en partenariat avec l'opérateur Soliha, sur les thématiques de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- Mise à disposition d'un travailleur social Caf dans le cadre de l'offre nationale des impayés de loyer en direction des familles bénéficiaires d'une prestation logement à titre familial signalée à la Caf.

Enjeux

- Proposer une politique de l'habitat et du logement cohérente et en adéquation avec les besoins des familles du territoire



## Objectifs

- Arriver à avoir une vision globale des demandes de logements sociaux, de la gestion et de l'accueil des demandeurs au niveau intercommunal ; afin de pouvoir adapter les nouveaux programmes de construction à la demande réelle existant sur le territoire, pour essayer par la suite d'inciter les communes et les bailleurs à mieux prendre en compte les besoins de la population dans les nouveaux programmes de construction de logements sociaux
- Garantir un accueil et une information de proximité, uniformisée et de qualité sur le territoire intercommunal via les accueils des mairies, France Services et la MDR. Permettre l'accompagnement des demandeurs dans leurs démarches, notamment les personnes éloignées de l'usage des outils informatiques et les ménages en difficultés
- Mettre en œuvre une politique intercommunale et inter-partenaire de la gestion des demandes et des attributions afin d'améliorer l'accès au logement sur notre territoire
- Mettre en service trois logements d'urgence sur le territoire
- Veiller au repérage et réhabilitation des logements indignes et très dégradés afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements.
- Continuer de soutenir l'effort des bailleurs sociaux dans la production de logements locatifs sociaux adaptés aux besoins du territoire.
- Soutenir, sur les plans techniques et financiers, les propositions nationales, visant à créer du logement abordable dans le parc ancien (dispositif Loc'Avantages)

## Actions

### Réalisations à conduire

### Date début-Date butoir de réalisation

Organiser l'accueil, l'information l'enregistrement et le suivi des demandes de logements sociaux du territoire

Période de la CTG 2024/2028

Poursuivre les commissions de coordination logement et les utiliser pour faire évoluer les pratiques et faire avancer les situations prioritaires

Période de la CTG 2024/2028

Poursuivre les formations pour les personnels municipaux ainsi que les élus concernés aux droits et devoirs des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Janvier 2024

Poursuivre le travail partenarial engagé et la mobilisation des acteurs (dans le cadre des commissions, dans la création d'outils partagés, dans le suivi des situations, les GT...)

Période de la CTG 2024/2028

Territoire d'intervention	Ensemble des communes du territoire d
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de passages au guichet d'enregistrement de logement sociaux</li> <li>• Nombre d'attributions de logements à des publics prioritaires</li> <li>• Nombre de commissions de coordination logement mise en place</li> <li>• Nombre de situations individuelles évoquées dans le cadre de la commission de coordination</li> <li>• Nombre de situations solutionnées parmi les situations évoquées en commission</li> <li>• Nouveaux outils mis en place pour améliorer les pratiques</li> </ul>
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission d'instruction « solidarités et vie sociale »,</li> <li>• GT PLH/GT interCCAS,</li> <li>• COFIL PLH ?</li> <li>• Commission de coordination logement</li> <li>• Comité de pilotage CTG, coopérateur logement et CTG</li> </ul>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs sociaux du territoire (2 fleuves Rhône Habitat, Semcoda, 3F, Alliadé...)</li> <li>• Action logement</li> <li>• ADMIL</li> <li>• Département (équipe sociale)</li> <li>• CCAS</li> <li>• DDCS service HELOAS</li> <li>• SOLIHA</li> <li>• Intervention sociale (Caf)</li> <li>• Aides aux Familles (Caf)</li> </ul>

## Thématique : Animation de la Vie Sociale

<p>Constats</p> <p>Éléments du diagnostic partagé</p>	<p>Un territoire en croissance démographique malgré une légère perte de vitesse. La plupart des allocataires de la Copamo sont en couple avec enfant (65%) et occupent un emploi (83%). Les situations de chômage et d'inactivité concernent 15% des allocataires.</p> <p>Les familles monoparentales représentent 8,3% des ménages. Une part plus importante d'artisans et d'agriculteurs (7% contre 3,9% à l'échelle du département).</p> <p>67% des bénéficiaires du RSA de la Copamo le sont depuis plus de 2 ans.</p> <p>Sur les 11 communes de la Copamo, aucune ne possède de structure d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale). En effet, historiquement sur les communes se sont développées beaucoup de structures associatives mais jamais de centre social. Seule, la MJC de Soucieu en Jarrest se rapproche de ce fonctionnement. D'ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, la MJC s'est rapprochée de la Copamo pour exprimer le souhait de développer un Espace de Vie Sociale qui compléterait l'offre de service du territoire. La MJC a constaté de son côté un besoin d'aide à la parentalité exprimé par leur adhérents (environ 1200) de service aux familles. Pour l'instant le rayonnement de la MJC reste essentiellement local et situé sur la commune de Soucieu en Jarrest, mais le désir de l'association est d'élargir ses actions à l'ensemble de l'intercommunalité. Les élus communaux et communautaires sont plutôt favorables à ce développement et à ce nouveau type d'action.</p>	
<p>Enjeux</p>	<p>Créer un Espace de Vie Sociale sur le territoire.</p>	
<p>Objectifs</p>	<p>Favoriser l'émergence et la consolidation d'un espace de vie sociale à destination des habitants de la COPAMO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la MJC de Soucieu dans la mise en œuvre d'un diagnostic partagé de territoire impliquant les habitants et les acteurs locaux afin d'identifier les besoins sociaux et les ressources existantes</li> <li>• Contribuer à la définition des enjeux prioritaires et actions relevant des compétences du futur EVS porté par la MJC</li> <li>• Accompagner la MJC dans l'identification des moyens pour assurer la faisabilité du projet</li> </ul>	
<p>Actions</p>	<p>Réalisations à conduire</p>	<p>Date début-Date butoir de réalisation</p>
	<p>Elaborer un diagnostic participatif de territoire</p>	<p>Juin à oct 2024</p>
	<p>Elaborer un arbre d'objectifs et d'un plan d'actions à 2 ans et formaliser un document « projet »                      Identifier les moyens et formaliser un budget pluriannuel</p>	<p>Octobre 2024-février 2025</p>

	Déposer le projet et la demande d'agrément à la Caf	Publié le trimestre 2025 ID : 069-246900740-20240924-CC_2024_088-DE
	Créer un partenariat avec la MJC de Soucieu en Jarrest dans le cadre des actions « familles »	Janvier 2024
	Obtenir l'agrément et démarrage EVS	Deuxième trimestre 2025
<b>Territoire d'intervention</b>	MJC de Soucieu en Jarrest et l'ensemble des habitants de la Copamo.	
<b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention de l'agrément</li> <li>• Nombre de partenaires engagés sur le projet</li> <li>• Nombre d'habitants impliqués sur la gouvernance et dans l'animation de l'EVS</li> <li>• Nombre d'actions développées en partenariat</li> </ul>	
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérateur CTG</li> <li>• Coopérateur parentalité</li> <li>• Direction de la MJC</li> <li>• Copil CTG</li> <li>• Commission d'instruction « Solidarités et Vie Sociale »</li> </ul>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copamo,</li> <li>• MJC de Soucieu en Jarrest,</li> <li>• Communes,</li> <li>• CCAS des Communes,</li> <li>• Associations d'aide du territoire.</li> </ul>	





## LES FICHES THEMATIQUES

### Thématique : Pilotage et coopération CTG

#### Constats

Le passage du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) à la Convention Territoriale Globale (CTG) avait fait prendre conscience à la Copamo de la nécessité de mettre en place des personnes référentes sur les thématiques liées à cette convention.

Même si les postes de coordinateurs existaient déjà dans le CEJ, la CTG a permis un développement de ces postes sur de nouvelles thématiques.

De ce fait, nous avons pu expérimenter grâce à la signature de la précédente CTG, l'importance et la nécessité des postes de pilotage permettant d'avoir une vision précise et un suivi des actions en cours.

Cela a permis également d'amplifier la coordination avec le réseau des partenaires mais aussi en interne à la Copamo. Cela a eu pour conséquence de faciliter la coordination globale, en s'appuyant sur l'ensemble des coopérateurs thématiques, afin d'effectuer les bilans intermédiaires et évaluer les actions en cours.

Le format intercommunal de cette CTG demande un travail d'interconnaissances et de coordination très important au regard des nombreuses compétences de la collectivité. Pour preuve, la nouvelle CTG signée couvrira l'ensemble des thématiques déclinées par la CAF du Rhône, ce qui ouvrira de nouvelles perspectives d'actions sur le territoire.

#### Enjeux

- Mise en œuvre et coordination des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de coordination du territoire.
- Pilotage à l'échelle intercommunale et mise en place de la politique sociale et familiale globale.

#### Objectifs

- Conduire les diagnostics territoriaux ou thématiques
- Assister et conseiller l'ensemble des élus du territoire et des différents comités de pilotage
- Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG
- Développer et animer la contractualisation, des partenariats et des réseaux de professionnels du territoire
- Organiser et animer les relations avec la population
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en oeuvre

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024


Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

- Suivre et coordonner les différents coopérateurs thématiques et évaluer les différentes politiques publiques mise en place sur le territoire.
- Créer des liens entre coopérateurs et harmoniser les pratiques entre techniciens.
- Rendre compte des bilans et évaluation des actions à la CAF du Rhône.

## Actions

Réalisations à conduire	Date début-Date butoir de réalisation
- Réaliser des diagnostics, animer un observatoire et analyser les besoins  - Développement d'un demi-poste supplémentaire de coopérateur CTG et handicap en lien avec le développement des actions sur le territoire et des champs de compétences de la Copamo.	Durée de la CTG 2024-2028  Janvier 2024
Mettre en place les comités de pilotage CTG	2 fois par an sur toute la durée de la CTG 2024-2028.
Mettre en place les comités « techniques » par thématique	1 à 3 fois par an en fonction des thématiques.
Etablir un état des lieux des dispositifs et des acteurs du développement territorial	Durée de la CTG 2024-2028
Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial	Durée de la CTG 2024-2028
Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants	Durée de la CTG 2024-2028
Synthétiser les attentes et les besoins des partenaires	Durée de la CTG 2024-2028
Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information permettant des évaluations plus précises	Durée de la CTG 2024-2028
Suivre les actions et coordination des projets thématique	Durée de la CTG 2024-2028

Territoire d'intervention	Le territoire de la Copamo composé de 1	Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024 Publié le ID : 069-246900740-20240924-CC_2024_088-DE 1 communes (15 villages) 
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nb de partenaires présents dans le COPIL et COTECH</li><li>• Nb de projet et d'actions réalisés par thématique</li><li>• Nb de point d'étape avec les autres coopérateurs thématiques.</li><li>• Nb d'actions développées en partenariat avec les acteurs du territoire.</li><li>• Nb d'interaction avec les conseillers CAF</li></ul>	



Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéances	Pilote de l'action
Petite-enfance	Poursuivre l'action des RPE avec le renfort d'un ½ poste supplémentaire.	Janvier 2024	Coopérateur PE - COPIL RPE - COPIL CTG - Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Développer l'offre de service de la parentalité par une délocalisation du LAEP.	Janvier 2025	Coopérateur parentalité -COPIL LAEP – COPIL CTG- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Maintenir la qualité de l'offre d'accueil dans les équipements collectifs.	Janvier 2024	COPIL CTG – Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Maintenir le guichet unique « passerelle enfance »	Janvier 2024	COPIL CTG – Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Ouvrir un deuxième centre de loisirs maternel 3-4 ans.	Septembre 2025	Coopérateur PE – COPIL CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Maintenir et renforcer la plateforme handicap (Actions transverses sur plusieurs thématiques)	Janvier 2024	Coopérateur PE - Bilan mensuel ACOLEA - Comité de pilotage CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Réserver des berceaux dans plusieurs crèches dans le cadre du dispositif VIPS (Crèche à Vocation Insertion Professionnelles et Sociales)	2025	Coopérateur PE - Bilan mensuel ACOLEA - Comité de pilotage CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Maintenir la qualité de l'offre d'accueil dans les équipements collectifs : lien régulier avec les directrices des crèches publiques, réunions régulières avec la responsable d'Acolea (environ 1 fois par trimestre), réunions biannuelles avec l'ensemble des directrices de crèches publiques/privées et le RPEI.	Durée de la CTG 2024-2028	Coopérateur PE - Bilan mensuel ACOLEA - Comité de pilotage CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Augmenter l'offre de garde collective d'ici 2026 : agrandissement d'une crèche à Orliénas (construction d'un bâtiment neuf) passant de 12 à 24 berceaux en septembre 2025 ; construction d'une nouvelle crèche sur Taluyers avec 18 berceaux prévus pour septembre 2026	2025-2026	Coopérateur PE - Bilan mensuel ACOLEA - Comité de pilotage CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »

Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéances	Portage/pilotage de l'action
	Mutualiser les moyens existants pour optimiser la gestion des équipements : mutualisation des salles et du matériel entre le RPEI et les accueils périscolaires.	Janvier 2024	Coopérateur PE - Bilan mensuel ACOLEA - Comité de pilotage CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Promouvoir le métier d'assistant maternel afin de maintenir une offre de garde individuelle suffisante : vidéos de promotion sur YouTube et les réseaux sociaux, articles sur les journaux locaux des communes, article dans la gazette de la Copamo, accompagnement de projets d'installation de MAM (Maison d'Assistants Maternels)	Durée de la CTG 2024-2028	Coopérateur PE - Bilan mensuel ACOLEA - Comité de pilotage CTG- Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Equilibrer l'offre de places de garde privées et publiques sur le territoire	Janvier 2024	COFIL CTG – Groupe de travail PE- Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
Enfance	Maintenir les effectifs et des ACM	Janvier 2024	Coopérateur Enfance-Jeunesse, Groupe de travail enfance-jeunesse Comité de pilotage CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Maintenir les formations pour l'accueil des enfants en situation de handicap.	Juin 2024	
	Pérenniser les accueils et dispositifs liés au handicap.	Janvier 2024	
	Organiser des rencontres de territoire avec les partenaires et acteurs concernés.	Mai 2024	
	Développer des priorités dans le cadre du PEDT Intercommunal	Mars 2024	
	Ouvrir un deuxième centre de loisirs maternel 3-4 ans sur le nord du territoire.	Septembre 2025	
Jeunesse	Créer un tiers-lieu en co-gestion	2025	Coopérateur enfance-jeunesse, Groupe de travail enfance-jeunesse Comité de pilotage CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Renouveler la labellisation IJ	2024/2025	
	Poursuivre les différents dispositifs dans le cadre de l'IJ : jobs d'été, Pass' Ados, Sacs Ados, projet humanitaire...	Janvier 2024	
	Démarrer des projets citoyenneté Permanence dans les deux collèges du territoire	Septembre 2024	
	Créer un accueil Jeune déclaré à la SDJES69 Mettre en place des projets Jeunes (citoyenneté, engagement dans la vie locale, solidarité ...)	Septembre 2024 Durée de la CTG 2024-2028	

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE



**Comité de pilotage de l'action**

Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéances	
	Poursuivre le dispositif « promeneur du net », refonte de la PS Jeunes.	Durée de la CTG 2024-2028	
	Poursuivre les séjours 11-17 ans	Janvier 2024	
<b>Parentalité</b>	Poursuivre le LAEP intercommunal	Janvier 2024	Comité de pilotage CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Conseil local de la parentalité
	Poursuivre la médiation familiale	Janvier 2024	
	Démarrer un LAEP itinérant ou délocalisé	Janvier 2025 / septembre 2025	
	Créer un Conseil Local de la Parentalité	Janvier 2025 / septembre 2025	Service social de la CAF- coopérateur CTG – Coopérateur accompagnement social et parentalité – Frances Services
	Implication des travailleurs sociaux CAF dans les actions locales existantes avec une démarche pro active en direction des habitants du territoire	Fin 2024 – début 2025	
	Mise en place d'un groupe de paroles d'enfants de parents séparés	Janvier 2025	
<b>Logement</b>	Organiser l'accueil, l'information, l'enregistrement et le suivi des demandes de logements sociaux du territoire	Durée de la CTG	Coopérateur CTG et Responsable solidarité Commission d'instruction « Emploi-Formation-Solidarité » et Habitat Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Commission intercommunale Logement Social COFIL PLH Commission de coordination logement
	Poursuivre les commissions de coordination logement reconnues par tous pour faire évoluer les pratiques et faire avancer les situations prioritaires	Durée de la CTG	
	Poursuivre les formations pour les personnels municipaux ainsi que les élus concernés aux droits et devoirs des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne	Janvier 2025	
	Poursuivre le travail partenarial engagé et la mobilisation des acteurs (dans le cadre des commissions, dans la création d'outils partagés, dans le suivi des situations, les GT...)	Durée de la CTG	
<b>Accès aux droits</b>	Réorganiser et réaménager l'accueil du public dans la Maison France Service de la Copamo dans un souci de qualité et de suivi	Janvier 2025	Coopérateur CTG, Comité de pilotage MFS Comité de pilotage CTG



Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéances	Pilote / Comité de pilotage de l'action
<b>Accès aux droits</b>	Partager les pratiques avec les secrétaires de mairie du territoire afin que chaque usager puisse bénéficier du même premier niveau d'information	Janvier 2024	Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
	Développer des actions du conseiller numérique : ateliers délocalisés, actions ciblées sur les démarches administratives	Janvier 2024	
	Poursuivre le fonctionnement de la Maison France Service et des permanences délocalisées	Janvier 2024	
	Mettre en place de nouvelles actions : ateliers, rencontres, tables rondes, portes ouvertes permettant d'informer les habitants de leurs droits	Janvier 2024	
	Proposer aux personnes reçues en RDV une évaluation des droits sociaux	Janvier 2025	Coopérateur CTG, Comité de pilotage MFS Comité de pilotage CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale »
<b>Accompagnement social</b>	Coordonner et animer un réseau des CCAS des territoires, via l'organisation de rencontres d'informations et d'échanges, entre les CCAS et les partenaires sociaux	Durée de la CTG	Coopérateur accompagnement social Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG
	Soutien technique et orientation des CCAS, en fonction de leur demande et de leur sollicitation	Durée de la CTG	Coopérateur accompagnement social Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG
	Accompagnement Social global des familles déplacées ukrainiennes	Tant que les familles sont présentes sur le territoire de la Copamo – durée de la CTG	



Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéances	Piloteur / Pilotage de l'action
	Amélioration du taux de recours à l'offre de soutien développée par les travailleurs sociaux Caf	Durée de la CTG 2024-2028	
<b>Animation de la vie sociale</b>	Mettre en place un Espace de Vie social portée par la MJC de Soucieu en Jarrest	Juin 2025	Coopérateur parentalité Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG MJC de Soucieu en Jarrest
	Créer un partenariat avec la MJC de Soucieu dans le cadre des actions familles.	Juin 2025	Coopérateur parentalité Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG MJC de Soucieu en Jarrest
	Elaborer un diagnostic participatif de territoire	Juin à octobre 2024	Coopérateur parentalité Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG MJC de Soucieu en Jarrest
	Elaborer un arbre d'objectifs et d'un plan d'actions à 2 ans et formaliser un document « projet » Identifier les moyens et formaliser un budget pluriannuel	Octobre 2024-février 2025	Coopérateur parentalité Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG MJC de Soucieu en Jarrest
	Déposer le projet et la demande d'agrément à la Caf	Premier trimestre 2025	Coopérateur parentalité Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG MJC de Soucieu en Jarrest
	Créer un partenariat avec la MJC de Soucieu en Jarrest dans le cadre des actions familles	Janvier 2024	Coopérateur parentalité Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG, MJC de soucieu en Jarrest



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024



Publié le **Pilotage de l'action**

ID : 069-246900740-20240924-CC\_2024\_088-DE

Champs d'intervention	Actions prévisionnelles	Echéances	Porteurs
	Obtenir l'agrément et démarrage EVS	Deuxième trimestre 2025	Coopérateur parentaine Coopérateur CTG Commission d'instruction « Solidarités et vie Sociale » Comité de pilotage CTG MJC de soucieu en Jarrest